



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Séance Plénière du Conseil national
des missions locales

Paris, le mercredi 13 décembre 2006.

Sommaire

Intervention de Mme Françoise de Veyrinas, présidente du CNML	3
Bilan 2006 du CNML, perspectives 2007	
Présentation du bilan d'activité 2005 des missions locales et PAIO	7
Bilan des groupes de travail du CNML.....	9
Situation des jeunes	9
Accord-cadre partenariat renforcé entre l'ANPE et les missions locales	14
Parcours 3	16
Europe International	19
Entreprises	21
Présentation par le délégué interministériel à l'orientation du projet	24
de schéma national d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes	

Point 1 – Intervention de Mme Françoise de Veyrinas, présidente du CNML : bilan 2006 du CNML, perspectives 2007.

Mesdames, Messieurs, les présidents et chers collègues,
Monsieur le délégué général, Mesdames et Messieurs les directeurs,
Mesdames, Messieurs,

Chaque année, à la même époque, nous organisons notre assemblée plénière afin de faire un bilan de l'action de notre Conseil.

Je voudrais vous remercier, vous toutes, et vous tous, membres du CNML, pour votre participation régulière et active à nos réunions tout au long de l'année.

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier très sincèrement pour le travail accompli chaque jour, par les différents acteurs du réseau des missions locales.

Je veux parler :

- des présidents,
- des conseils d'administration,
- des animateurs régionaux,
- des directeurs et de leurs équipes.

Il est important pour moi, en tant que présidente du Conseil national des missions locales, de les féliciter pour leur implication courageuse dans l'insertion sociale et professionnelle et le travail quotidien qu'ils font pour ces jeunes qui sont souvent en attente d'un geste de générosité ou d'un signe fort qui leur permettra de sortir la tête de l'eau.

Je tiens également à remercier les différentes administrations partenaires pour l'aide technique qu'elles nous apportent et je voudrais leur dire combien nous les apprécions car sans leur professionnalisme, rien ne serait possible.

Enfin, je remercie Gérard Willmann, André Montané, Sabine Bernasconi, Pascal Mouille d'avoir tout au long de l'année, présidé les groupes de travail du CNML sur différents sujets et qui nous ferons le bilan tout à l'heure.

Après ces remerciements amplement mérités, comme chaque année, je commencerais par vous évoquer le fait marquant de l'activité de notre Conseil.

En effet, l'année 2004 avait vu le Conseil national des missions locales être à la pointe du combat pour le retrait de l'article 11 de la loi de décentralisation, l'année 2005 a été celle du « Protocole 2005 » invitant l'Etat, l'ARF, l'ADF et l'AMF à signer un accord de partenariat avec les missions locales.

Cette année, le moment important a été la signature de conventions, le 13 juin dernier, en présence de Jean-Louis Borloo, du CNML, avec 10 grandes entreprises nationales concernant l'emploi des jeunes.

En effet, le CNML a voulu participer à l'effort national, voulu par le gouvernement, afin que des solutions concrètes soient apportées aux jeunes de nos missions locales en matière d'emploi durable.

Ces accords ont pour priorité de :

- Favoriser les procédures de recrutement répondant aux besoins de l'entreprise comme à ceux des jeunes accompagnés par les missions locales,
- Mieux informer les jeunes et leurs conseillers sur les métiers et les filières qui recrutent pour une meilleure connaissance du monde du travail,
- Développer le parrainage pour l'emploi notamment dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

Il s'agit désormais pour les missions locales, de faire vivre localement ces conventions, de s'en emparer en prenant les contacts nécessaires avec les représentants de ces entreprises présentes sur leur territoire.

Pour continuer sur les partenariats engagés durant l'année 2006, il y a tout d'abord celui avec l'AFPA qui a été conforté et renforcé.

Je l'avais demandé avec le directeur général, Pierre Boissier, lors du bureau du 26 avril, où il nous avait présenté le programme des stages AFPA destinés à préparer à l'entrée en contrats en alternance.

Ce dispositif venait d'être créé dans le prolongement de la loi du 21 avril sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprises.

Au niveau local, avec les équipes de l'AFPA, dans le cadre du SPE, les missions locales se sont appropriées ce nouvel outil qui facilite l'accès à un emploi durable.

Les deux tiers des 17.000 jeunes qui sont entrés dans ces stages viennent des missions locales.

Autre partenariat, que l'on pourrait qualifier d'historique, c'est celui qui nous lie au monde de l'Éducation nationale : aux CIO, à la mission générale d'insertion, notamment.

Les échanges avec ces structures, vous le savez car vous les vivez, sont essentielles sur nos territoires pour prévenir et lutter contre l'exclusion professionnelle et sociale des jeunes qui sortent et sont sortis du système scolaire sans qualification.

Je remercie les présidents et leurs équipes pour le travail qu'ils font afin de faire vivre et d'intensifier les relations avec les établissements scolaires, les services départementaux de l'éducation nationale, les recteurs.

Ces échanges devraient, dans les prochaines semaines, connaître un élan nouveau, dans les sillons que vous avez tracés.

En effet, le Gouvernement a nommé en septembre un délégué interministériel à l'orientation, Pierre Lunel, qui est chargé d'élaborer un schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes. Nous avons prévu à notre ordre du jour, en fin de matinée, une présentation du travail qu'il a engagé.

Troisième partenariat : nos relations avec les structures de la défense.

Elles se sont aussi densifiées. Je mettrai en avant deux sujets, le dispositif défense deuxième chance et la journée d'appel et de préparation de la défense.

Les relations avec les missions locales et les équipes de l'établissement public d'insertion de la défense se construisent localement, de façon pragmatique, comme savent si bien le faire les missions locales quand il s'agit de s'approprier rapidement un dispositif nouveau d'insertion, et cela au fur et à mesure de l'ouverture des 11 centres défense deuxième chance.

Depuis le début de l'année, plus de 40% des 1.150 jeunes qui sont entrés dans ces centres, comme volontaires pour l'insertion, viennent des missions locales.

Dans le cadre des journées d'appel et de préparation de la défense, à la demande du cabinet de Gérard Larcher, une expérimentation a débuté en septembre en Ile-de-France, Bourgogne et Limousin, afin de renforcer notre action commune, bureaux du service national et missions locales, en direction des jeunes qui sont détectés en difficulté à l'issue des tests de maîtrise de la langue française.

De manière plus générale, nos relations avec la direction du service national visent à mieux faire connaître aux cadres qui organisent ces journées, l'action des missions locales, les services qu'elles rendent aux jeunes, afin qu'ils puissent le faire savoir et en parler utilement à nos jeunes concitoyens.

Cela va même, en Limousin, jusqu'à présenter par du personnel des missions locales, durant un quart d'heure, aux jeunes qui participent aux journées les services qu'elles leur offrent.

Voilà ce que l'on peut dire sur le partenariat avec la Défense.

Enfin un dernier partenariat : celui avec les maisons de l'emploi.

S'agissant de la participation, à leur juste place, des missions locales dans les maisons de l'emploi, vous connaissez notre point de vue, nous l'avons exprimé à plusieurs reprises, par oral et par écrit.

Et nous avons été entendu.

Je tiens à remercier le ministre, Gérard Larcher, et le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, Jean Gaeremynck, pour l'avoir formalisé dans une lettre en septembre dernier adressée aux préfets et aux directeurs généraux de l'ANPE et de l'Unedic.

Oui, les missions locales peuvent bien être membres constitutifs des maisons de l'emploi, en conservant leur identité distincte et en maintenant un pilotage propre de leurs activités spécifiques.

Pour terminer mon propos, j'aimerais rapidement dire un mot sur chaque groupe de travail avant que chaque Président fasse un bilan plus détaillé.

Permettez-moi de commencer par le groupe de travail « protocole 2005 » que je préside.

Le secrétariat général du Conseil national des missions locales a organisé un comité de pilotage national.

Celui-ci, composé des représentants de l'ARF, l'ADF, l'AMF, l'ANDML, l'UNML, l'APAR, et la DGEFP, a permis d'établir un état des lieux et de déterminer les actions à mener pour favoriser la déclinaison du protocole dans les régions.

Il s'est réuni en avril et juin 2006 et a fait les propositions suivantes :

- encourager les régions à une appropriation du protocole 2005 ;
- proposer un appui technique aux ARML qui souhaitent décliner le protocole ;
- mobiliser les conseils généraux avec l'appui de l'ADF ;
- transmettre aux associations départementales des maires de France le protocole 2005.

A fin septembre 2006, 7 régions ont signé le protocole (Bretagne, Bourgogne, Lorraine, Pays de-la-Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon). Les régions d'Alsace et d'Aquitaine se sont appuyées sur les Contrats d'Objectifs et de Moyens pour décliner ce protocole.

Ensuite, le groupe « situation des jeunes » présidé par notre ami Gérard Willmann.

En 2006, le groupe situation des jeunes, a multiplié les comités techniques de travail pour en faire des comités thématiques axés autour des freins et leviers pour l'insertion sociale des jeunes : santé, logement, mobilité, lutte contre les discriminations, parrainage, aide à la création d'entreprise.

Les maîtres mots pour ce travail de réflexion en 2006 comme en 2007 seront « ouverture et partenariat ».

En effet, outre les acteurs naturels que sont les présidents, les directeurs, les conseillers des missions locales ainsi que les animateurs régionaux - toujours motivés pour construire un véritable observatoire de la situation des jeunes - beaucoup de partenaires institutionnels, privés, associatifs et des entreprises nous ont rejoints.

Ainsi tous les acteurs importants et reconnus se sont engagés à continuer les travaux en 2007.

L'observatoire reste un objectif qui devient d'autant plus accessible qu'un lien se fait avec le groupe de travail sur Parcours 3.

Troisième groupe de travail, très important pour notre public jeune, présidé par Pascal Mouille : « l'accord cadre entre l'ANPE et les missions locales ».

L'accord-cadre de partenariat renforcé signé le 29 juin dernier avec l'ANPE et l'État nous donne les moyens d'une meilleure complémentarité des interventions pour réussir l'accès des jeunes de missions locales à l'emploi. Alors plus que jamais, centrons nous sur notre métier qui est de préparer le jeune à l'emploi, en l'accompagnant de façon globale.

L'État a confié le CIVIS aux missions locales et les mesures de la politique de l'emploi à l'ANPE. Le partenariat renforcé est obligatoire, pour aller jusqu'au bout de l'insertion. D'autant que rappelons le, les jeunes sont prioritaires dans certains dispositifs que sont le CAE, les contrats d'apprentissage, le PAVA et plus récemment les APR.

Aussi, même si nous sommes vigilants, je me réjouis de voir que la méthode participative associant tous les acteurs du réseau a abouti, avec le soutien de l'agence, à un bon accord et de voir que les travaux de déclinaison de l'accord de partenariat renforcé avancent bien sur le territoire.

Un grand merci à Gérard Willmann, Pascal Mouille, Karine Guillet, pour le travail remarquable qu'ils ont fait avec l'ANPE.

2007 sera l'année du partenariat renforcé des actions conduites en commun et de la communication partagée.

Quatrième groupe de travail, «Europe International», managé d'une main de maître par André Montané, excusé parce que retenu en Ariège.

Je lui avais demandé de faire des propositions pour améliorer l'accès des jeunes de missions locales aux programmes communautaires et pour rendre plus lisible la culture européenne et internationale du réseau.

C'est le vice-président du groupe, Pierre DAVENNE, qui va nous présenter ce bilan.

Je voudrais saluer les efforts qui concourent à la professionnalisation des équipes de missions locales sur les programmes communautaires, au moment où les nouveaux programmes : « jeunesse en action » et « éducation-formation tout au long de la vie » se mettent en place.

Mobilisons-nous pour faire émerger la fonction de référents Europe et pour la formation de nos élus sur cette question, avec le concours de la branche professionnelle.

Cinquième groupe animé par Mme Sabine Bernasconi, présidente de la mission locale de Marseille : le groupe « Inter-entreprises » dont je vous ai parlé au début de mon propos. Je laisse le soin à Amaria Sekouri d'en faire le compte-rendu.

Enfin, le groupe de travail « Parcours 3 ».

Pour notre système d'information, 2006 sera l'année de la fin du déploiement de Parcours 3 avec la dernière structure de la Réunion en janvier et les régions Martinique en avril et Bourgogne en mai.

Toutes les missions locales et PAIO sont maintenant connectées et plus de 9.300 personnes utilisent Parcours 3.

Pour conclure, comme vous pouvez le voir, le CNML et son secrétariat général n'est pas resté inactif en cette année 2006.

Celle-ci s'est déroulée avec des moments forts et des moments de tension, mais je puis vous assurer que j'ai personnellement veillée à ce que chaque fois, l'intérêt de nos missions locales et celui des jeunes qui les fréquentent soit dans la mesure du possible défendu et sauvegardé.

Je passe maintenant la parole à Amaria Sekouri qui va nous présenter le bilan d'activité.

Point 2 - Présentation du bilan d'activité 2005 des missions locales et PAIO.

Amaria Sekouri

Un projet du bilan d'activité 2005 vous a été transmis, sachant que nous attendons vos réactions avant de le valider et de consolider les éléments qui le composent. Il ressemble aux bilans des années antérieures et se découpe en plusieurs parties. Une partie sur la structuration du réseau, une partie sur le bilan des ressources humaines, et une partie financière. La partie activité du réseau rédigée par Lionel Bonnevalle de la DARES 1 vient de l'extraction de la

base Parcours 3. Nous avons ajouté le projet de première synthèse que Stéphanie Mas a réalisé sur le bilan CIVIS.

En ce qui concerne la structuration du réseau, au 1^{er} janvier 2005 nous avons 508 structures et 504 structures au 31 décembre 2005, à savoir 404 missions locales et 100 PAIO. Nous constatons que le maillage territorial est très fort puisque l'ensemble des communes sont couvertes par les missions locales. L'ensemble du territoire national compte plus de 4 500 points d'accueil. Aujourd'hui, grâce surtout au plan de cohésion sociale, les effectifs ont largement augmenté, avec 11 000 personnes, ce qui correspond à un peu plus de 10 000 équivalents temps plein. Ceci est dû aux 2 000 postes de référents CIVIS recrutés dans les missions locales.

La masse financière a augmenté, sachant que nous sommes à 425 millions d'euros de financement public, y compris ce que l'on appelle les contributions en nature. Nous avons des subventions qui sont un peu en dessous, mais nous avons aussi pris en compte la valorisation des locaux pouvant être financés par les collectivités locales. Nous retrouvons une répartition financière de 34% de financement de l'État, qui a augmenté par rapport 2004 toujours grâce au plan de cohésion sociale ; 10% pour le FSE ; 18% pour les régions ; 5% pour les départements ; 25% pour les communes et les EPCI ; et 8% pour les organismes publics et privés.

À noter cette année, une augmentation du nombre de jeunes accueillis par les missions locales. Nous sommes à 1 150 000 jeunes en contact, avec une augmentation très significative du nombre d'entretiens, soit 3 millions d'entretiens individuels assurés par les conseillers. Nous touchons énormément de jeunes et l'activité des missions locales s'est intensifiée en terme d'accompagnement. Le CIVIS a beaucoup contribué à l'augmentation de la fréquence des entretiens. Et, par rapport à l'an dernier, une augmentation du premier accueil, puisque nous sommes passés de 440 000 à 450 000 jeunes.

Il faut retenir que l'aménagement du réseau va sans doute subir un bond en 2006, puisque dans le cadre du plan de cohésion sociale notamment plusieurs régions avaient annoncé un plan d'aménagement qui devait être effectif en 2006. À noter, d'autre part, une diminution du nombre de mises à disposition par rapport à l'an dernier. Nous constatons une forte augmentation du nombre d'équivalents temps plein, mais nous verrons en 2006 et 2007 si cette masse se confirme ou non. Globalement, nous constatons donc une forte hausse de l'activité des missions locales en 2005.

Je tiens à remercier particulièrement Camille Bonaiti, qui a préparé l'ensemble des tableaux et qui, grâce à son exploitation de la base Icare, nous permet d'établir un bilan d'activité. Grâce à Icare, le travail en 2005 a été fait plus facilement et de façon plus conviviale, sachant que j'ai eu des remontées très positives des missions locales. En ce qui concerne le bilan d'activité 2006, nous n'avons pas démarré la campagne 2006 puisque les missions locales n'auront accès au site que d'ici quelques mois. Nous allons tenter de raccourcir les délais de production du bilan d'activité, mais cela reste malgré tout un exercice difficile, même si cette année nous avons été plus rapides que l'année dernière.

Françoise de Veyrinas

Le bilan 2005 permet d'apporter un éclairage sur les progrès accomplis en 2006. C'est la dernière fois que nous présenterons un bilan avec un an de retard, car grâce à Parcours 3 nous pourrions maintenant le présenter beaucoup plus rapidement. Ce qui nous permettra d'avoir un bilan réel en fin d'année et d'éviter ce décalage dans le temps. Avez-vous des questions par rapport à ce bilan ?

Catherine Torres

Vous avez souligné l'importance du protocole 2005. Sauf erreur de ma part, je trouve dommage qu'il n'y ait rien concernant les associations régionales et la structuration régionale, aussi bien sur la partie relative aux chiffres clés que sur la partie structuration régionale.

Amaria Sekouri

J'aurais souhaité cette année faire un zoom sur les animations régionales, mais je n'ai pas eu suffisamment de remontées. La question qui se posait était de savoir si nous devions mettre trois ou quatre bilans sur les animations régionales ou si nous devions attendre. Donc je me propose de le faire, mais après, sous forme plutôt de synthèse. En tout cas, c'est prévu.

Catherine Torres

Ma question ne concernait pas uniquement les animations régionales, mais les associations régionales.

Amaria Sekouri

Nous allons rajouter dans le document le protocole 2005, qui est un élément important. Je rappelle qu'il s'agit d'un projet de bilan et il n'est donc pas complet. Nous pouvons également rajouter dans le bilan le travail réalisé par Jean-Louis Authié concernant les relations PJJ et missions locales. Nous en profitons pour le compléter.

Jean-Jacques Giannesini

Normalement, nous devons présenter au bureau du CNML un projet que nous faisons acter ensuite. Mais nous avons été un peu pris par le temps. Donc, nous présentons le projet aujourd'hui, et le 24 janvier, lors du prochain bureau, nous le ferons définitivement adopter.

Amaria Sekouri

De la même façon, peut-être pourrions-nous également intégrer un rappel du bilan ATMD auquel nous avons procédé pour l'année 2004-2005.

Françoise de Veyrinas

Trois points seront donc rajoutés à ce bilan provisoire. Je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Point 3 - Bilan des groupes de travail du CNML.

Situation des jeunes

Gérard Willmann

En termes de stratégie, le groupe « situation des jeunes » sert à enrichir les débats et réflexions sur les problématiques des jeunes en insertion. Avec nos différents partenaires nous travaillons à une politique cohérente dans le domaine de la santé, de l'emploi, du logement etc. Je souhaite saluer au passage le travail de Pierrette Catel. Les termes qui symbolisent le groupe de travail « situation des jeunes » sont ouverture et partenariat. En effet, pour démarrer les travaux, il nous a paru nécessaire de multiplier le nombre de comités techniques de travail, mais aussi d'inviter à y participer, outre les acteurs naturels que sont les présidents, directeurs, animateurs régionaux, collaborateurs des missions locales et PAIO, tous les acteurs des administrations centrales, institutionnels, associatifs, privés, entreprises, experts, chercheurs souhaitant apporter leurs compétences et leurs connaissances pour aider à la compréhension et à la résolution des nombreux problèmes que rencontrent les jeunes accompagnés par les missions locales dans leur recherche d'insertion sociale et professionnelle.

Nous avons travaillé sur l'analyse des problématiques et l'évaluation des besoins. Nous analysons ensuite les réponses et les solutions apportées. Ainsi, plusieurs comités techniques se sont constitués et se sont réunis régulièrement avec des périmètres variables en fonction des besoins, mais aussi des disponibilités de chacun. Le groupe « situation des jeunes » a choisi de se réunir avant les sessions du bureau du CNML afin de valider les axes de travail et

de capitaliser les travaux. Pour l'année 2007, nous souhaitons qu'une nouvelle installation du bureau, qui a eu lieu il y a quelques semaines, nous permette d'accueillir au sein des groupes davantage de présidents des missions locales, de représentants de l'ARF, de l'ADF et de l'AMF.

À partir du groupe « situation des jeunes », nous avons pris le pari de créer des groupes travaillant sur des thèmes en associant le maximum de personnes habilitées à aborder les problèmes de la santé ou du logement. Ce qui veut dire que nous avons largement débordé le cadre institutionnel du Conseil national des missions locales pour bâtir des stratégies avec tous les acteurs.

Concernant le groupe « comité santé », une charte a été signée, et je voudrais, inciter les présidents des missions locales et les présidents régionaux à organiser une réunion permettant d'associer la DRASS, le conseil général, l'Agence Régionale d'Hospitalisation, etc., afin de débloquent la situation concernant la santé des jeunes et la mise en place d'une politique dans le cadre d'une logique de droit commun. Les réunions que nous avons organisées en Rhône-Alpes et en Nord-Pas-de-Calais a permis de débloquent un certain nombre de points concernant les partenaires qui se sont mis en situation de définir une politique globale en direction des jeunes pour leur problématique de santé.

Le comité Logement réunit l'ensemble des acteurs du logement depuis l'hébergement d'urgence au logement social et privé en passant par le logement temporaire, ainsi que les animateurs régionaux des missions locales, des directeurs référents logement. Très récemment, le CNML a été invité à participer au comité de travail national mis en place par la DIDOL, la Délégation Interministérielle pour le Développement de l'Offre de Logement.

Dans un souci de lisibilité, les trente-deux propositions ont été regroupées selon quatre rubriques concernant les champs d'intervention des acteurs des politiques de logement :

1 - informer les jeunes, communiquer avec eux et les accompagner dans la recherche de solutions à leurs problèmes de logement.

2 - impulser l'action publique. Mieux recenser l'offre, la demande et les besoins existants en matière de logements des jeunes.

3 - appuyer les décideurs locaux dans l'élaboration de leur politique et fédérer les partenariats. Mieux solvabiliser et sécuriser les jeunes.

4 - développer une offre nouvelle à destination des jeunes et améliorer la mobilisation de l'offre existante. Au sein de cet ensemble d'orientation, le groupe de travail a souhaité plus particulièrement souligner le caractère prioritaire des propositions suivantes d'ordre général.

La mise en place au niveau local de guichets uniques. Sécuriser les bailleurs parfois frileux au niveau de l'accueil des jeunes. Il est proposé de systématiser la mise en place de dispositifs de garantie de loyer ou d'avance de dépôt de garantie pour les jeunes ne pouvant bénéficier du LOCAPASS. La solvabilisation des jeunes par les aides au logement est un enjeu fondamental pour faciliter leur accès et leur maintien dans un logement.

En ce qui concerne la problématique de mobilité, il s'agit d'améliorer la connaissance des besoins et des capacités en termes d'hébergement et de logement liés à la mise en œuvre de ces politiques :

- Mutualiser les capacités d'hébergements existants.
- Encourager le développement d'une offre nouvelle d'hébergement.

Cet ensemble de pistes de travail devrait aboutir à un texte écrit afin de donner aux unions régionales et aux missions locales une règle d'or pour traiter cette question du logement des jeunes sur le territoire.

Nous attirons votre attention sur la tenue de réunions organisées par les préfets pour monter des plans logements jeunes. J'ignore si ce type de réunion a eu lieu dans vos départements. En revanche, il nous paraît important que les missions locales et PAIO puissent être présentes ou représentées dans l'élaboration de ces plans Logement Jeunes. Il faut à tout prix savoir si elle a eu lieu, si elle va avoir lieu et, sinon, **amener les préfets à organiser cette réunion pour que nous puissions prendre toute notre place.** Il s'agit de faire

connaître les besoins à partir des requêtes de P3 et les initiatives qu'il vous paraît nécessaire de promouvoir.

Le comité « mobilité » travaille depuis le début de l'année avec le sociologue Eric Le Breton, de l'université de Rennes 2, chercheur et membre du comité scientifique de l'IVM, l'Institut pour la Ville en Mouvement. Ces travaux avec l'institut donneront sans aucun doute une meilleure visibilité à nos travaux et donnera un axe complémentaire en direction des entreprises. Nous avons déjà capitalisé sur un certain nombre de bonnes pratiques maintenant transférables, dont celle de la RATP, d'auto-écoles sociales, de plates-formes de la mobilité. Pour cela, nous souhaitons que nous rejoignent quelques missions locales volontaires qui accepteraient d'administrer les questionnaires avec votre aide.

En terme de mobilité, il nous faut remonter les problématiques et les expériences du terrain pour ensuite les analyser, les rediffuser à l'ensemble du réseau, et voir s'il n'est pas possible de capitaliser ces expériences et d'en faire une force de proposition pour le terrain. L'appel est lancé dans un certain nombre de missions locales volontaires qui accepteraient de remplir les questionnaires.

Concernant le groupe « parrainage », deux axes de travail sont développés. L'un concerne l'amélioration de la remontée qualitative et quantitative des données relatives au parrainage, l'autre concerne le travail de terrain et d'animation avec les réseaux de parrains, les bonnes pratiques rencontrées avec les filleuls, la formation des parrains, notamment pour qu'ils deviennent acteurs de la prévention des discriminations. Un dispositif a été mis en place. Ce réseau de parrains sur les territoires et les expériences remarquables qui y sont menées sont d'une richesse phénoménale.

La lutte contre les discriminations est un sujet souvent abordé, il s'agit d'un groupe permanent et il nous faut à tout moment tenter de lutter contre les discriminations et apporter les réponses nécessaires, nous capitalisons les bonnes pratiques, elle seront diffusées.

Le groupe « création d'entreprise » est un peu plus récent. Nous constatons que le réseau offre une énorme richesse concernant la création d'entreprises, et quand on parle de l'insertion professionnelle des jeunes, on peut aussi parler de leur capacité à créer, animer et diriger une entreprise.

Trois axes de développement : développer le partenariat avec le réseau des boutiques de gestion, développer et essaimer avec le groupe des jeunes créateurs, remonter des pratiques et des besoins du terrain.

Nous avons des expériences réussies de groupements de créateurs d'entreprise à Marseille, Vaulx-en-Velin, Sénart, qui fédèrent missions locales, universités et services d'aide à la création d'entreprise. L'alliance des trois acteurs du groupement et le fait que la formation de ces jeunes qui rentrent dans une formation universitaire, avec une autre approche que celle de l'éducation nationale, soit validée par un diplôme universitaire de niveau IV pour des niveaux d'entrée V voire Vbis est un plus évident. Souvent, les jeunes qui sortent de ces filières sont soit en situation de créer leur propre entreprise, soit en situation de trouver rapidement un emploi. Si ce type de dispositif et d'expérience fonctionne à Marseille, Vaulx-en-Velin et Sénart, nous devrions pouvoir l'étendre à l'ensemble du territoire.

L'avantage de ce groupe de travail est d'être permanent dans le temps et d'être toujours d'actualité puisque nous serons toujours en phase entre la problématique des jeunes et les solutions à apporter sur le territoire. Donc merci à tous ceux qui ont participé et vont continuer à participer à ces groupes. Merci d'avance à tous ceux qui vont nous rejoindre. Et nous rendrons compte régulièrement de nos travaux.

Robert Galley

Par rapport à la situation des jeunes, un des éléments essentiels est leur situation financière. Je serais heureux que l'année 2007 soit notamment consacrée, par ce groupe de travail qui a réalisé un travail formidable, à tenter d'étudier la situation des jeunes et des moyens dont ils disposent. Je prendrai un exemple. En 1984, j'ai monté moi-même, à travers ma mission locale, l'association Intermédiaire, qui va offrir cette année 90 000 heures de travail, dont

probablement 60 à 70 000 aux jeunes. D'autre part, nous avons monté dans l'Aube une dizaine de chantiers d'insertion, dans lesquels nous prenons des SDF, mais aussi des jeunes. Enfin, nous avons monté avec la ville de Troyes les « Jardins de l'agglomération ». En un mot, nous avons cherché d'abord à répondre globalement et par quantité de petites mesures au besoin d'argent des jeunes. 59% de jeunes sont hébergés chez leurs parents, ce qui n'est pas une situation satisfaisante pour eux. Ils la subissent. Ma demande, Mme la Présidente, est donc de suggérer à Gérard Willmann et à son groupe d'étudier, pour l'année 2007, la situation financière des jeunes de manière à avoir en 2008 une situation claire, ce qui nous aidera à travailler.

Gérard Willmann

Nous sommes à la veille d'élections importantes pour notre pays, et il est vrai qu'en ce qui concerne les jeunes, nous avons des questions politiques à nous poser. La semaine dernière, en Rhône Alpes, la Direction régionale du Travail – et je l'en remercie – a abordé dans le cadre de sa journée annuelle la problématique des jeunes. Un sociologue professeur d'université a démonté, sans nullement mettre en cause les professionnels, notre logique éducative. Il serait intéressant d'étudier avec nos collègues européens quelle est la capacité des jeunes à obtenir quelques ressources, à sortir de la logique scolaire, à mener des expériences, à reprendre leur scolarité, tout en ayant pendant quelques années une ressource leur permettant d'assumer leur indépendance. Peut-être pourrions-nous envisager de faire venir quelques responsables de réseaux jeunes d'autres pays pour qu'ils nous fassent part de leur expérience et poser la problématique politique de cette ressource des jeunes de façon plus globale. En tout état de cause, je serais tout à fait ravi que nous puissions intégrer cette problématique dans le groupe « situation des jeunes » et faire des propositions.

Olivier Wickers

Je souhaite verser un élément au débat à propos de cet outil qui monte en puissance qu'est le Fonds de Cohésion Sociale, qui va répondre, sur les aspects mobilité, logement, création d'entreprise, à travers des mécanismes de garantie, à certaines des préoccupations évoquées par les différents groupes. À la suite de la Conférence de la Famille, va notamment être mis en place début 2007 un prêt Avenir Jeunes, donc la possibilité pour les jeunes ayant des problèmes d'accès au logement, de dépôt de garantie, de mobilité, d'obtenir des prêts bancaires bonifiés par la CAF, avec la garantie du Fonds de Cohésion Sociale. À travers toutes ces interventions, qui vont monter en puissance, du Fonds de Cohésion Sociale, outil créé par la loi de cohésion sociale elle-même, nous aurons également une meilleure visibilité des ressources des jeunes. Sachant que cet outil s'adresse à des jeunes qui ont malgré tout une capacité d'emprunter, qui ont donc un revenu, aussi modeste soit-il.

Le Fonds de Cohésion Sociale respecte des principes d'accompagnement. C'est-à-dire que les prêts qu'il garantit sont accordés à des personnes bénéficiant d'un accompagnement. On peut être dans le micro crédit social pur et dur, qui touche à l'extrême pauvreté. Nous aurons alors le Secours Catholique qui est déjà agréé pour ce genre d'accompagnement. Mais sur un produit aussi massif que le prêt Avenir Jeunes souhaité par le Premier ministre, l'accompagnement pourrait systématiquement être assuré par les missions locales. Nous avons là un réseau d'accompagnement des jeunes, un prêt qui va s'adresser à des jeunes en train d'accéder à l'emploi ou qui sont en parcours. Cet outil très concret va nous permettre de rentrer vraiment dans les problématiques de revenus, d'accès au crédit, avec l'aide d'une garantie publique. Je tenais à le signaler à l'attention du conseil aujourd'hui, mais il faudra que nous produisions des documents et que nous cherchions assez rapidement des modes opérationnels, puisque le Premier ministre souhaite que le prêt Avenir Jeunes soit disponible début 2007. Un appel d'offres va donc être lancé par la Caisse des Dépôts à l'ensemble des banques pour qu'elles se positionnent sur ce produit. Je pense qu'il faudra systématiquement que l'accompagnement soit assuré par les missions locales. Cet outil va vraiment nous

ramener concrètement au cœur du sujet revenus des jeunes, accès logement, mobilité et création d'entreprise.

Jean-Jacques Giannesini

Je signale que le Premier ministre a souhaité que Françoise de Veyrinas préside la Conférence de la Famille.

Françoise de Veyrinas

Nous avons une réunion le 20 décembre avec Philippe Bas, le délégué interministériel à la Famille pour qu'il me transmette la lettre de mission. Lors de la Conférence de la Famille, il devrait mettre l'accent sur le jeune et la scolarité, avant et après l'école, et notamment pendant les vacances.

Olivier Wickers

Le prêt Avenir Jeunes a déjà été annoncé, mais la loi de finances pour la Sécurité sociale vient de prévoir les crédits. Ce produit sera opérationnel dès janvier 2007. Il y aura donc une bonification d'intérêt assumée par la CAF et une garantie des prêts bancaires accordés aux jeunes par le Fonds de Cohésion Sociale, lui-même abondé par le budget de la Sécurité sociale. Notre souhait est qu'un prêt de ce type ne puisse être accordé à un jeune accompagné par une mission locale sans que celle-ci soit au cœur de ce dispositif, notamment au nom de l'accompagnement. Et les banquiers seront intéressés par cette dimension. Nous aurons un produit d'accompagnement, y compris des sorties de CIVIS, facilitant l'accès à l'emploi par la sécurisation de la mobilité ou du logement.

Françoise de Veyrinas

Il faudrait que nous ayons les conclusions de la Conférence de la Famille et les axes qui ont été retenus, afin d'avoir un temps de travail dans notre commission animée par Gérard Willmann et de les diffuser très largement aux missions locales. La Conférence de la Famille de 2004 avait notamment donné des directives concernant les Maisons des Jeunes en matière de santé. Un grand nombre de maisons des Jeunes ont pu s'ouvrir intelligemment parce qu'elles reposaient sur un socle.

Olivier Wickers

Nous attendions que la loi de financement de la Sécurité sociale soit votée pour être sûr que le Fonds de Cohésion Sociale serait abondé et donc que les financements publics seraient mobilisés, mais je pense qu'il faut très vite ouvrir un espace de travail. C'est le cabinet de Philippe Bas qui pilote l'articulation entre ce programme et le Fonds de Cohésion Sociale qui est plutôt chez Jean-Louis Borloo. Nous sommes en train d'achever un cycle de réunions. Les critères d'éligibilité des jeunes tels que souhaités par le cabinet de M. Bas ont été fixés il y a à peine huit jours. Nous sommes donc dans un cycle de travail qui ne permettait pas de mettre le produit sur le marché. Le Premier ministre souhaite maintenant que ce produit soit sur le marché début janvier. Nous sommes mi-décembre et nous pouvons espérer que ce produit sera totalement finalisé dans les quinze prochains jours et permettra de travailler avec vous, soit lors du prochain bureau, soit dans un espace ad hoc, sur la manière de faire connaître ce produit. Sachant qu'entre-temps est lancé l'appel à projets aux banques, ce qui nous laisse un peu de temps. En tout cas, dès que le produit sera stabilisé, nous le travaillerons à travers un réseau de diffusion, c'est-à-dire les missions locales.

Françoise de Veyrinas

Nous sommes prêts à consacrer un bureau à cette question, donc élargi, même si les choses ne sont pas totalement finalisées, ceci pour commencer à se l'approprier.

Jean-Pierre Delport

D'après les études qui ont été réalisées, quel est le pourcentage de jeunes CIVIS qui pourraient bénéficier de ces prêts Avenir Jeunes ? Ce pourcentage est-il significatif ou très réduit ?

Olivier Wickers

Je ne sais pas s'il faut s'en réjouir ou le regretter, mais je pense que ce sera un pourcentage très significatif. Nous pouvons considérer qu'une très grande majorité des signataires de CIVIS relèveront d'une condition d'éligibilité qui sera assise sur le foyer fiscal des parents. L'arbitrage n'a pas entièrement eu lieu sur les conditions d'éligibilité, mais nous avons le sentiment que les jeunes en CIVIS devraient être un cœur de cible de ce produit.

Accord-cadre partenariat renforcé entre l'ANPE et les missions locales

Jean-Jacques Giannesini

Je précise que Pascal Mouille a travaillé avec Karine sur cet accord-cadre avec l'ANPE, mais il est retenu dans sa région et c'est donc Karine qui va faire le compte rendu puisque c'est elle qui s'est approprié le dossier techniquement parlant au niveau du CNML.

Karine Guillet

Le CNML assure le secrétariat permanent du comité de pilotage de l'accord-cadre de partenariat renforcé avec l'ANPE. Le CNML a donc conduit les négociations permettant de renouveler cet accord-cadre qui lie les deux réseaux ANPE et missions locales pour les années 2006-2008. L'accord a été signé le 29 juin dernier. Il n'en reste pas moins que le groupe de travail ANPE/missions locales est un groupe permanent du CNML qui continue à se réunir. Je vais vous parler des messages issus des premiers comités de pilotage qui se sont déjà réunis deux fois depuis le 29 juin, soit le 15 septembre et le 22 novembre. Et nous avons également organisé une réunion technique sur les indicateurs. Ce groupe est donc très actif.

Un important travail d'accompagnement visant à faciliter les déclinaisons locales est en cours au sein du comité de pilotage national qui réunit l'ensemble des négociateurs de l'accord-cadre. Notamment à travers la participation du CNML, de l'ANPE, de la DGEFP, de l'UNML, de l'ANDML et des APAR. Comme il a été rappelé, la présidence du comité national a été confiée à Pascal Mouille, membre de notre conseil, et il se réunit en liaison avec Gérard Willmann et le groupe « situation des jeunes ». Le principal message que souhaite transmettre notre président est que nous devons nous réjouir que les travaux de déclinaison de l'accord de partenariat renforcé entre les deux réseaux avancent bien. Je souhaite attirer votre attention sur les avancées de cet accord-cadre, au nom de notre président, notamment en ce qui concerne le développement de l'accès à l'emploi des jeunes.

L'ANPE a ouvert aux missions locales la possibilité de faire des mises en relation sur des offres de l'agence par la délégation du garant de l'offre. Cet important relais du partenariat renforcé doit contribuer aux sorties positives des jeunes bénéficiaires du CIVIS. Comme l'a dit notre présidente, des politiques de l'emploi comme le PAVA et les APR sont intervenues après et ont été confiées aux opérateurs ANPE ou AFPA. Elles font partie de la boîte à outils au service des parcours. Le partenariat renforcé passe par une meilleure complémentarité des interventions et des actions communes.

Pour les jeunes en CIVIS, une procédure définie au niveau local doit aboutir à la prévention du double accompagnement et pour les autres jeunes, hors CIVIS et hors co-traitance, des modalités de co-accompagnement doivent être déterminées. **Il est capital que tous les jeunes des missions locales puissent bénéficier des retombées de l'accord-cadre de partenariat renforcé.** Notre métier – et Madame la présidente l'a rappelé – est d'accompagner le jeune, de le préparer à l'emploi. Lorsqu'il est prêt, il doit pouvoir bénéficier d'une offre, là où elle se trouve. Cette plus grande complémentarité des interventions est pour nous la clé du succès.

Grâce au déploiement du DUDE, le Dossier Unique du Demandeur d'Emploi, je formule avec les membres du groupe du partenariat renforcé ANPE/missions locales des vœux pour que nous réglions au plus vite la question de la double saisie et ce afin de se consacrer à l'essentiel, à savoir l'accompagnement des jeunes.

Gérard Willmann

On peut avoir l'impression que c'est un accord technique, mais je suis persuadé que c'est avant tout un accord politique qui sera, au fil des années, de plus en plus d'actualité. Demain, quelles que soient les personnes qui auront la responsabilité de notre pays, je suis persuadé que les deux réseaux auront une obligation de travailler de plus en plus de concert. Nous sommes bien dans une démarche politique. Je regrette pour ma part que les réunions dans les régions organisées à la fois par l'UNML et par le CNML n'aient pas pris en compte la dimension de cet accord-cadre et ne l'ait pas mis à l'ordre du jour. En ce qui me concerne, je le mettrai en discussion. Je crois qu'il est tout à fait nécessaire et je suis persuadé que cet accord, même s'il règle des problèmes techniques, est un accord politique qui nous préservera de l'avenir et nous permettra d'avancer en relation étroite pour la satisfaction des jeunes sur le terrain.

Pierre Davenne

J'ai été très surpris par les propos tenus lors de la dernière conférence de presse mensuelle par le Premier ministre à Bobigny. In extenso, il dit : « L'ANPE proposera aux jeunes peu ou pas du tout qualifiés, suivis par les missions locales, de les recevoir personnellement pour leur donner une orientation et une offre d'emploi. Cette politique d'accompagnement personnalisé que le gouvernement a mise en place a déjà montré son efficacité. Il est indispensable qu'elle soit mise au service de ceux qui en ont le plus besoin, les jeunes. Et je sais que je peux compter sur l'engagement et la mobilisation remarquable de tous les agents de l'ANPE. »

Françoise de Veyrinas

Vous n'êtes pas le seul, depuis vingt-quatre heures, à faire remonter cette interrogation. À la fin de la matinée, Richard Oswald interviendra, car nous avons saisi le ministre Larcher et son cabinet sur cette affirmation qui va à l'encontre du travail en cours. Cette question est capitale. Depuis des années, nous travaillons sur cette complémentarité. Des agents d'ANPE sont détachés aux missions locales, et maisons de l'emploi, Assedic, ANPE, missions locales et associations travaillent ensemble. Donc je m'interroge également. Ce thème est à ouvrir et nous l'ouvrirons avec M. Oswald, qui représente M. Larcher.

Olivier Wickers

Ce point, sur lequel Richard Oswald reviendra, a été évoqué lors des journées interrégionales, où la DGESP était invitée. Je tiens à rassurer le président Willmann. Nous parlons systématiquement de cet accord de co-traitance auquel nous croyons beaucoup. Il fixe un cadre qui doit être décliné localement et incarner localement la recherche de synergies, de complémentarités au profit de l'accès des jeunes à l'emploi. Je crois que toute déclaration politique actuellement doit être reliée à l'idée qu'il faut dynamiser la co-traitance, et dynamiser la co-traitance peut signifier prendre une liste dans un territoire de jeunes demandeurs d'emploi entre les deux réseaux dans le cadre du SPE, et regarder qui fait quoi. Après, il y a des déclarations qui peuvent être schématiques ou schématisées, mais je crois que nous sommes totalement dans l'idée qu'il faut co-traiter. Un point très important apparaît dans l'accord-cadre, et je souhaiterais que nous nous saisissions collectivement de sa déclinaison, qui prévoit que des plans locaux d'action concertée en direction des entreprises soient établis entre les missions locales et les ANPE. J'aimerais beaucoup que nous travaillions ce document. Le CNML pourrait d'ailleurs faire remonter les bonnes pratiques, voire faire des propositions de synergie à partir de ce qui se fait déjà. Comment se partager le travail avec l'entreprise pour ne pas se marcher sur les pieds, occuper le terrain dans la durée, chacun avec son métier et ses compétences. Voilà un thème de travail dont il faut absolument se saisir si nous voulons que cette partie de l'accord de co-traitance connaisse une vraie diffusion et permette d'articuler ces deux métiers.

Françoise de Veyrinas

Vous avez d'autant plus raison que l'accord que nous avons signé va tout à fait dans ce sens-là, que nous avons des exemples concrets de partenariat où chacun est dans son domaine, avec toutefois des domaines partagés. Certaines ANPE diffusent même pendant trois jours les emplois aux missions locales avant qu'elles ne soient diffusées au grand public. Les ANPE reconnaissent elles-mêmes qu'elles n'ont pas la capacité de recevoir les jeunes comme le font les missions locales. Nous sommes à la fois des médecins généralistes et des spécialistes, et à un moment donné les spécialistes travaillent en relation avec les généralistes. Ce n'est pas une découverte, cela se fait, mais probablement pas suffisamment. Donc renforçons cela. S'agissant du travail autour de l'entreprise, lorsqu'une zone franche urbaine offre un vivier plus important de possibilités de créations d'emplois, un travail remarquable entre les missions locales, les ANPE et d'autres partenaires se fait. Il ne faut jamais oublier que les deux sont mariés. Nous reviendrons sur la question posée lorsque M. Oswald sera là. Je pense que la DGEFP le souhaite également.

Olivier Wickers

Tout à fait, bien que je pense avoir donné quelques éléments de réponse sur la façon d'interpréter la déclaration du Premier ministre. Il faut la resituer dans le cadre de la co-traitance. Je crois qu'il n'y a aucune d'ambiguïté. Et c'est de cette façon que la question a été travaillée avec l'ANPE.

Françoise de Veyrinas

Oui, mais ça va encore mieux en le disant. Ce sont les lignes que nous avons à lire et non pas les entre-lignes. Si le mot mission locale apparaissait dans cette déclaration, nous verrions que chacun est à sa place et que nous sommes dans une histoire commune. Mais les entre-lignes peuvent être lues de mille façons, et je souhaite que les choses soient claires. J'ai 11 000 salariés, mais surtout un million de jeunes accompagnés par les missions locales.

Olivier Wickers

Mais je n'ai pas écrit cette déclaration, et Richard Oswald non plus. Je ne fais que contribuer à sa lecture.

Françoise de Veyrinas

Ne voyez dans mes propos aucune attaque à votre encontre, mais simplement la réaffirmation ce que sont et font les missions locales.

Parcours 3

Jean-Jacques Giannesini

Nous sommes très heureux que Michel Grambert, le président de la mission locale d'Oulins en Rhône-Alpes, ait accepté de présider du groupe Parcours 3. Le compte rendu de ce bilan va être présenté par Jean-Christophe Brandouy qui travaille avec nous au conseil national des missions locales et qui est spécialiste de ces systèmes d'information.

Jean-Christophe Brandouy

Avant de parler de l'année 2006, je souhaite rappeler l'organisation du pilotage et du suivi de notre système d'information. Il repose sur quatre organes : le comité directeur, le comité de pilotage, le comité de suivi utilisateurs et le comité de suivi opérationnel. Chacun de ces organes a un rôle spécifique.

Le comité directeur est le bureau du conseil national des missions locales. Il est en charge du portage politique, du pilotage stratégique et de la communication officielle associée à Parcours 3. Il est naturellement dirigé par la présidente du Conseil.

Le comité pilotage, que nous appelons le COPIL Parcours 3, assure la gestion des risques opérationnels associés à l'exploitation et aux cycles de vie de l'application ; il assure également les arbitrages contractuels et financiers couvrant l'ensemble des missions locales ; il est présidé par un président des missions locales, membre du CNML, nommé par le président du CNML, et il se réunit tous les mois.

Le comité de suivi utilisateurs est en charge de la qualification fonctionnelle du service rendu et de la gestion des portefeuilles incidents, des évolutions associées. Il établit une synthèse à destination du comité de pilotage. Il est animé par la maîtrise d'ouvrage, la DGEFP, il se réunit environ toutes les six semaines.

Enfin, le comité de suivi opérationnel est en charge de la mesure de niveau des services atteints et de leur analyse, des capacités d'hébergement, de la confrontation des parties concernées, de la confrontation des parties hébergeurs, intégrateurs. Il établit une synthèse à destination du comité de pilotage, et il est également animé par la maîtrise d'ouvrage, la DGEFP. Et il se réunit également tous les mois.

Il me semblait important de rappeler ce cadre. Comme l'a dit Françoise de Veyrinas, l'année 2006 restera l'année de la fin du déploiement du système d'information des missions locales et PAIO. Après la dernière structure de la Réunion en janvier, la région Martinique en avril, la Bourgogne en mai, toutes les missions locales et PAIO sont maintenant connectées sur Parcours 3 et permettent à plus de 9 300 personnes de l'utiliser.

Au sujet des entrepôts régionaux, les partenaires de cinq nouvelles régions ont signé des conventions permettant l'alimentation de leur entrepôt régional. Il s'agit de l'Auvergne, de la Franche-Comté, de la Lorraine, du Languedoc-Roussillon et de l'Ile-de-France, sous réserve d'une signature qui devrait intervenir dans les prochains jours, soit 20 régions sur 26. Les partenaires des six dernières régions, Guadeloupe, Guyane, Haute-Normandie, Limousin, Martinique et Réunion sont en cours de négociation. Certaines pensent aboutir d'ici la fin de l'année.

Je rappelle que les entrepôts régionaux sont constitués par une extraction partielle de l'entrepôt national. Ils sont donc à anonymiser ; ils sont alimentés dès la signature de la convention régionale tripartite ou parfois quadripartite État, région, association régionale des missions locales et parfois structure nommée par ces trois partenaires pour administrer les bases. Ces conventions régionales fixent le cadre de l'utilisation de l'entrepôt régional.

L'entrepôt national, est à ce jour alimenté par l'ensemble des plates-formes hébergeant les bases des missions locales, hormis celle de la Bourgogne. En l'état actuel, il est uniquement exploité par la DARES à partir d'une extraction mensuelle de données retraitées avec le logiciel de la DARES. En effet, pour l'instant la lourdeur initiale dans l'utilisation directe de notre entrepôt a conduit la DGEFP à mettre en œuvre un chantier de reconstruction de cet entrepôt afin qu'il soit plus efficient et en parfaite adéquation avec les entrepôts régionaux. Nous espérons voir ce nouvel entrepôt utilisable par la DARES et le CNML dans les premières semaines de l'année 2007.

Quelques chiffres pour montrer l'importance de notre entrepôt national. Au 30 septembre 2006, ce sont environ 3 millions de dossiers, 29,8 millions d'actualités, 19,8 millions d'entretiens, plus de 10 millions de situations, 24,7 millions de propositions. C'est certainement la dernière fois que nous communiquons sur ce volume car nous étions dans une phase de mise en œuvre, ce chiffre va donc peu évoluer dans la mesure où nous aurons des entrées, des sorties et des archivages de dossiers, mais cela représente tout de même la base la plus importante d'information sur l'emploi, la formation et la situation des jeunes.

S'agissant des mises à jour et des évolutions de Parcours 3, notre système est vivant, il évolue selon trois axes : accompagner le réseau dans la mise en œuvre de nouveaux dispositifs et programmes, corriger des anomalies identifiées et répondre aux demandes d'évolution des utilisateurs.

En 2006, après une nouvelle version 1.2 déployée à la fin de l'année 2005, essentiellement axée sur l'arrivée du CIVIS, Parcours a évolué à travers des correctifs de cette dernière version. Dès le milieu de l'année, les travaux destinés à la version 1.3. ont été activés. Elle est

à ce jour en cours de développement et devrait être testée en janvier et déployée en février ou mars 2007. Elle comprendra plus de 110 corrections et évolutions dont le réseau a été informé sur le site Internet permettant la communication sur Parcours, le site Webparcours. Je rappelle qu'un grand nombre d'évolutions, que nous allons voir dans la version 1.3., ont été décidées dès 2004. Elles n'ont pas été mises en œuvre plus tôt car il a fallu donner la priorité aux évolutions en 2005 liées au dispositif CIVIS. Cette version reprend donc aujourd'hui tous les correctifs nécessaires et les évolutions repérées en 2004, 2005 et 2006 non liées à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Une réflexion est en cours sur la pertinence d'intégration dans Parcours 3 d'un module de relation entreprises. Cette réflexion, initialement portée par un groupe de travail animé en Rhône-Alpes a été approfondie lors d'un séminaire national en novembre qui a réuni une cinquantaine de personnes de dix-neuf régions différentes. Ce séminaire a d'ailleurs été l'occasion de voir toute la richesse, toute la capacité du réseau à construire des outils pour répondre à leurs besoins, et en l'occurrence sur tout ce qui était la relation avec l'entreprise. Des réunions complémentaires sont planifiées pour les premiers mois de 2007 et permettront une restitution en comité de pilotage de Parcours 3, puis devant le bureau du CNML, vraisemblablement durant le second trimestre 2007.

Parcours 3 communique avec d'autres systèmes d'information. Nous savons aujourd'hui que l'envoi automatique et mensuel de données Parcours 3 vers le CNASEA permet le paiement des allocations CIVIS, mais aujourd'hui le grand chantier que nous attendons tous est celui de la communication avec GIDE qui permettra d'éviter la double saisie d'informations. Nous sommes tous d'accord pour dire que la situation actuelle ne peut perdurer. De nombreuses rencontres techniques ont eu lieu entre la maîtrise d'ouvrage, notre intégrateur, l'ANPE et l'UNEDIC, particulièrement sur le second semestre 2006. Un projet d'architecture technique est quasiment constitué et sera présenté en comité de pilotage cet après-midi même. La consultation du bureau du CNML devrait pouvoir être très prochainement programmée. Ce sera un point essentiel à traiter sans doute en janvier ou février prochain.

Enfin, pour terminer ce bilan 2006, il semble nécessaire de rappeler que Parcours 3 a beaucoup apporté au réseau, mais lui a donné aussi un devoir : celui d'informer correctement les jeunes de leurs droits, conformément à la loi du 6 janvier 1978 et aux directives de la CNIL. Cette information se doit d'être orale, lors du premier contact avec la structure et ne peut qu'être relativement succincte pour ne pas être en décalage avec l'objet de la visite du jeune. C'est pourquoi une information écrite doit systématiquement être affichée dans chaque pièce où les personnels de la mission locale ou leurs partenaires recueillent des informations auprès des jeunes.

Nous pensons également qu'il faut, dans la démarche d'apprentissage de la citoyenneté qui nous est chère mettre à disposition l'ensemble des textes que nous respectons et auxquels nous nous référons. Pour aider les équipes dans cette tâche, le secrétariat du CNML a constitué un dossier validé par le comité de pilotage de Parcours 3. Il est composé d'une affichette à apposer dans toutes les pièces et des textes de référence. Le dossier est communiqué, d'une part, lors de cette réunion plénière, d'autre part, lors d'un envoi par courrier aux présidents et par mail aux directeurs afin qu'il soit utilisé au mieux.

Enfin, nous rappelons, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 6 juillet 2004, que notre système d'information est strictement réservé au suivi des jeunes de moins de 26 ans et aux adultes de plus de 26 ans dès lors qu'ils sont inscrits dans un programme ou une mesure et qu'ils bénéficient d'un suivi régulier antérieur à cette date anniversaire. C'est une précision qu'il est important de rappeler. Parcours 3 est limité aux jeunes de moins de 26 ans. Il en va de la responsabilité des directeurs et des présidents de faire appliquer cette règle.

Gérard Willmann

La pertinence de Parcours 3 avec l'arrivée du DUDE est une chance.

Gilbert Cury

Le problème reste l'obligation de ne pas prendre de jeunes au-dessus de 26 ans. Nous parlons souvent du jeune jusqu'à la fin de son parcours, or un jeune n'a pas toujours terminé son parcours à 26 ans. Il est donc ennuyeux d'entendre que Parcours 3 ne peut plus le prendre en charge.

Jean-Christophe Brandouy

L'information est très clairement maîtrisée. Nous sommes bien d'accord, tout jeune qui a commencé un parcours dans sa mission locale peut continuer à être suivi au-delà de ses 26 ans, si cela est nécessaire. Ce système d'information a été présenté à la CNIL qui a donné son avis sur le traitement des jeunes de 16 à 26 ans, c'est-à-dire sur le traitement des jeunes suivis par les missions locales. La question qui se pose derrière étant celle de l'intervention de certaines structures missions locales ou de structures missions locales intégrées à des structures plus larges. C'est la question de l'utilisation de Parcours 3 pour un public différent. Parcours 3 n'est pas aujourd'hui l'outil de toutes ces structures. C'est l'outil des missions locales. C'est en tout cas la réponse que nous pouvons apporter aujourd'hui.

Gilbert Cury

Par rapport aux Maisons de l'Emploi et aux PLI, sachant que je suis président du PLI de la Picardie Maritime, on parle d'éviter les doubles saisies, mais c'est dommage que nous ne puissions pas continuer sur le même logiciel. Quand la Maison de l'Emploi, dont je vais également m'occuper, va être mise en place, je ne sais pas comment nous allons faire. Cela signifie encore un système à triple ou quadruple saisie.

Jean-Christophe Brandouy

Sur cet aspect, je rappelle que Parcours 3 est un système d'information métier. Il est la représentation du métier des missions locales. La question que nous devons nous poser dans l'avenir est de savoir si le métier d'une maison de l'emploi ou d'un PLI est exactement le métier des missions locales. C'est à travers la réponse à cette question que nous saurons s'il faut faire évoluer les restrictions actuelles.

Europe International

Pierre Davenne

La mobilité transnationale est un levier d'insertion pour les jeunes des missions locales et en particulier pour ceux qui disposent de moins d'opportunités. Pour rappel, vous aviez fixé pour objectif au groupe Europe de mettre en réseau les initiatives européennes des missions locales pour identifier les bonnes pratiques, organiser leur mutualisation et favoriser le développement des projets européens, au bénéfice de nos jeunes.

Placé sous la présidence d'André Montané, dont nous excusons l'absence aujourd'hui, par ailleurs représentant de l'Assemblée des Départements de France auprès du Conseil national des missions locales, le groupe Europe rassemble des personnes qualifiées sur l'Europe : présidents, techniciens, directeurs, animations régionales, et les missions locales intéressées. Le mandat est simple et compliqué à la fois puisqu'il s'agit de promouvoir la culture européenne et internationale de notre réseau à tous les niveaux – local, départemental, régional, national, européen, voire international – et surtout de développer la culture européenne et internationale du réseau.

En 2006, six réunions et deux conférences ont été organisées.

La priorité du groupe Europe International est de promouvoir, d'une part, l'accès du public des missions locales aux programmes communautaires, d'améliorer l'utilisation des mesures communautaires en favorisant la mobilité, et de promouvoir, d'autre part, l'utilisation des différents outils comme une contribution dans l'évolution du parcours

de ces jeunes en insertion, dont nous savons qu'ils ont moins d'opportunités dans le principe renforcé d'égalité des chances. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne pour 2007 et 2013.

L'année 2006 a été marquée par le renouvellement des programmes ainsi que par l'élargissement à l'international du mandat du groupe Europe International. Le groupe Europe International avait pour mandat de faire des propositions en direction des différents porteurs de programmes européens, notamment le programme Jeunesse et le programme Socrate Léonardo (en ligne sur www.cnml.gouv.fr). À compter du 1^{er} janvier 2007, ils seront désormais intitulés « **Jeunesse en action** » et « **Éducation formation tout au long de la vie** ». Le 15 septembre 2006, André Montané, président du groupe, et Karine Guillet, la coordinatrice du groupe, ont été auditionnés à Bruxelles pour faire connaître les aménagements des programmes attendus pour nos jeunes et nos professionnels des missions locales.

En ce qui concerne le programme d'actions intégrées « Éducation et formation tout au long de la vie », l'intervention avait pour objectif de faire reconnaître les assouplissements souhaités par un public rencontrant des difficultés particulières, notamment par :

- l'adaptation d'une durée à la carte des périodes de mobilité transnationales,
- la prise en compte de surcoûts financiers liés aux caractéristiques des publics prioritaires et adaptés au coût de la vie du pays d'accueil,
- le renforcement de l'accompagnement nécessaire au moyen du renforcement de la préparation culturelle et linguistique et au moyen de l'organisation d'une visite préparatoire,
- la création des conditions permettant un encadrement renforcé sur place, et surtout par des modalités de gestion plus souples, permettant notamment de mobiliser une enveloppe pour frais exceptionnels afin de faire face à des événements imprévus, comme par exemple le retour anticipé.

Ainsi, ont été envisagées avec la Commission les conditions permettant le développement d'une culture de la mobilité, faciliter les visites de stagiaires par les équipes pour atteindre deux objectifs : la sécurisation des parcours par l'identification des structures équivalentes aux missions locales et l'élargissement du bénéfice de la mobilité aux professionnels des missions locales.

Concernant la reconnaissance du public des missions locales comme public prioritaire dans le programme « **Éducation formation tout au long de la vie** », les travaux doivent être poursuivis. En effet, les agences nationales disposent d'un pouvoir d'appréciation en vertu du principe de subsidiarité. C'est la raison pour laquelle le groupe Europe International a engagé des travaux complémentaires, notamment en participant à la Conférence de clôture de l'année de la Mobilité et des Travailleurs en Europe, organisée à Lyon les 4 et 5 décembre 2006, dont le thème était « la mobilité des travailleurs en Europe : une culture à partager ». **Elle a profité de ces travaux pour souhaiter la création d'un groupe de travail spécifique sur l'inclusion des publics prioritaires.**

En ce qui concerne le programme d'action « **Jeunesse en action** », il faut préciser que l'élaboration de la nouvelle programmation s'était appuyée sur une large procédure de concertation. Porteur d'une politique d'inclusion des jeunes en difficulté, les propositions du groupe Europe International ont été prises en considération comme suit :

- le service volontaire européen court est confirmé comme un outil privilégié pour les jeunes en difficulté. Le délai entre la soumission d'un projet et le départ effectif du jeune bénéficiaire sera réduit jusqu'à atteindre l'objectif cible de douze jours.
- les surcoûts financiers liés aux caractéristiques des publics prioritaires permettent de renforcer l'accompagnement par l'intégration des frais de coaching notamment, revalorisés et harmonisés à terme avec ceux du programme « Éducation et formation tout au long de la vie ».

- Les besoins éducatifs particuliers permettent un apprentissage des langues étrangères adapté aux publics et à la situation de mobilité. L'organisation de visites préparatoires permet d'encourager la mobilité.

Ont été également envisagées des conditions permettant de créer les conditions d'une culture de la mobilité, à travers la promotion d'actions, pour notamment encourager une structuration régionale qui permettrait de garantir l'accès des jeunes en difficulté au programme, soit par la désignation d'un opérateur régional comme structure d'envoi et d'accueil, une mission locale, un opérateur public, une association spécialisée dans ce public.

L'accueil des jeunes Européens notamment dans une structure permettrait à l'institution d'acquérir une culture de la mobilité. **Il s'agit aussi d'encourager un effet démultiplicateur de la plus-value de la mobilité au-delà de la participation du seul bénéficiaire. Des actions de valorisation incluant les équipes professionnelles constituent un axe de travail à partager.**

Ainsi donc l'action 2006 du groupe Europe International a été essentiellement de créer des conditions de sensibilisation des élus à la problématique de la participation des jeunes de la mission locale aux programmes communautaires. Une des actions pilotes a été d'organiser avec le président des missions locales de Lyon un colloque européen avec dix-sept élus, français et européens, sur le thème « Autorités locales et européennes impliquées dans la lutte contre les exclusions, l'égalité des chances et l'insertion de la jeunesse ». **Ce séminaire pourrait déboucher sur la constitution d'un réseau européen.**

En ce qui concerne la professionnalisation des équipes des missions locales sur les programmes communautaires, la formation mise en place par la branche professionnelle en liaison avec l'Union nationale des missions locales et Uniformation est une étape importante. Toutefois, l'enjeu étant de faire émerger la fonction des référents Europe, la régionalisation des formations et les conditions de l'élargissement du public bénéficiaire de cette formation aux élus devraient être recherchées en 2007.

Enfin, concernant l'élargissement du mandat du groupe Europe, des contacts sont pris pour soutenir l'essaimage de missions locales en Russie et au Mexique. Et, par ailleurs, à compter de 2007, une coopération avec le Québec sur le thème de l'insertion est envisagée.

Jean-Jacques Giannesini

Une précision par rapport à l'essaimage des missions locales. Il y a quelques jours nous avons reçu au ministère, avec Jean-Louis Borloo, une délégation venue de Russie sur le thème de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ils ont été ravis de découvrir que la mission locale du Coudon Gapeau, à côté de Toulon, a participé à la création d'une mission locale bis à Novotcherkask. C'est donc une mission locale française qui a donc favorisé l'émergence d'une mission locale en Russie.

Entreprises

Amaria Sekouri

Lors de la cérémonie des vœux de l'an dernier, Mme de Veyrinas a demandé au secrétariat général du CNML d'orienter ses travaux sur la construction de partenariats avec le monde économique afin de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes accompagnés par les missions locales. C'est dans ce cadre que nous avons mis en place, dès janvier, un certain nombre d'actions. Nous avons mené plusieurs types d'actions. D'une part, une préparation des accords avec les grandes entreprises qui ont abouti, le 13 juin, à 10 accords avec 10 grands entreprises et groupes. Il s'agit de l'Association Française de la Relation Clients, l'AFRC qui représente 3 000 entreprises ; le groupe Areva, le groupe Casino, Dexia Crédit Local, le groupe Suez avec notamment la Lyonnaise des Eaux, Inéo et Sita, la SNCF, et le groupe Véolia. Mme Sabine Bernasconi n'a pu être là aujourd'hui pour présenter le travail réalisé. C'est elle qui préside le groupe Interentreprises.

Ce groupe a rassemblé le 28 novembre dernier l'ensemble des directeurs des ressources humaines de ces entreprises pour réfléchir à une méthode de recueil d'information en termes de reporting nous permettant d'avoir un suivi des actions et de voir comment mettre en place une méthodologie d'opérations concrètes permettant de dynamiser et de communiquer sur les actions avec les missions locales. Un petit bilan a été joint à vos dossiers qui vous permet de voir, entreprise par entreprise, ce qui a été initié et ce qui a été fait. Il faut que vous sachiez qu'il y a eu partout des déclinaisons. Nous ne pouvons pas dire aujourd'hui que les 500 structures ont signé des accords avec les entreprises, mais toutes les entreprises ont en tout cas fait en sorte d'informer leurs responsables des ressources humaines régionaux ou leurs filiales pour mettre en œuvre ces actions.

Deux actions phares se dessinent. D'une part, la participation massive des missions locales au Forum Égalité et Compétences de la SNCF. Dix forums ont été organisés et toutes les missions locales ont été présentes, de nombreux jeunes ont été sensibilisés et préparés lors de ces forums. Suite à ces forums, nous essayons aujourd'hui avec la SNCF d'expérimenter un travail permettant de repêcher des jeunes qui n'ont pas été pris sur les postes de travail après une préparation adaptée, soit 15 à 20 jeunes par forum, pour qu'ils puissent avoir accès aux postes de la SNCF. D'autre part, une réflexion est menée sur la façon de restituer aux missions locales tout le travail d'étude et d'évaluation que la SNCF a réalisé avec les candidats qui se sont présentés à ces postes. Et nous avons également repéré des accords et des actions très dynamiques qui se mettent en place un peu partout entre les missions locales et les établissements de la SNCF.

Concernant le groupe Véolia, les missions locales ont participé de manière plus ou moins inégale au bus Véolia Compétence, mais des actions très concrètes sont menées, en PACA notamment, et il a été décidé avec le groupe Véolia de mettre déjà en place une première action d'information et de sensibilisation expérimentale en Ile-de-France pour ensuite proposer ce type d'action dans toutes les régions.

Avec l'Association Française de la Relation Clients, (AFRC) nous partons sur une action très pragmatique, très empirique, puisque nous partons de la mission locale de Marseille qui met en place toute une procédure très bien cadrée avec l'AFRC. Cette action sera étendue à la région PACA puis sur quatre régions pilotes souhaitant décliner l'accord AFRC. Nous avons une véritable action sur la sensibilisation aux métiers et à la filière auprès des conseillers et des jeunes, des rencontres régulières entre les conseillers et les responsables d'entreprises, des visites de site. Le tout est très bien structuré et a donc déjà démarré.

Avec le groupe Areva, nous étions sur un accord de service public de l'emploi, avec la participation aussi de la DGEFP et de l'ANPE. L'idée proposée par le DRH d'Areva est d'accompagner les sites dans cette déclinaison de l'accord. La première réunion aura lieu en Bourgogne, où se trouve un site de compétitivité nucléaire. Et va être mise en place la semaine prochaine, avec les différents acteurs ANPE, DGEFP, CNML, les missions locales de Bourgogne, notamment Châlons et du Creusot, une réunion avec l'ensemble des responsables ressources humaines du site Areva.

Pour le groupe Casino, il a été décidé avec notre contact national, M. Zoberi, directeur de la politique de la ville, d'expérimenter une déclinaison de ces accords sur cinq régions pilotes pour 2007 dans lesquelles il a repéré les filiales les plus dynamiques.

Avec la banque Dexia Crédit Local, l'opération est très ciblée, puisque 48 missions locales placées en zone urbaine sensible ont été destinataires des offres d'emploi Dexia sur Internet. L'opération a démarré. J'ai d'ailleurs eu en ligne des missions locales qui reçoivent de la banque Dexia 8 à 9 offres d'emploi par jour. Parallèlement à la partie recrutement, un autre dossier est initié par la banque, à savoir le développement du parrainage. La banque a donc mis en place des outils de communication et a proposé deux heures prises sur leur temps de travail à ses salariés volontaires pour faire du parrainage dans les missions locales. Nous avons aujourd'hui 48 salariés qui se sont portés volontaires pour parrainer des jeunes, aussi bien à la mission locale de Montreuil en Ile-de-France ou d'Argenteuil, de Lyon, de Nantes, de Nancy, et d'Orléans. L'opération a donc démarré de manière assez dynamique.

Avec les entreprises du groupe Suez, nous avons dans un premier temps expérimenté une action de recrutement pour des contrats de professionnalisation sur des sites déjà repérés par ces entreprises. Mais nous pensons aujourd'hui qu'il faut travailler davantage sur le rapprochement des acteurs et sur la présentation de l'entreprise et des métiers. Nous allons organiser d'ici deux semaines en Ile-de-France avec la Lyonnaise des Eaux et l'ensemble des missions locales d'Ile-de-France une action de présentation des métiers. Nous ferons de même avec Inéo et Sita. Sachant qu'avec toutes ces entreprises, nous faisons également un travail de rapprochement avec le groupe « situation des jeunes », notamment sur la partie mobilité puisque ces entreprises sont intéressées par ce sujet.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui sur cette partie des actions. L'accord avec ADIA a été renouvelé au niveau du ministère et il est prévu 2 500 jeunes bénéficiaires pour 2007, dont 1 500 dans le cadre d'un tutorat renforcé. Le CNML participe évidemment à cette action. Et une opération a été organisée avec l'Association Entreprise et Progrès. Cette demande avait été faite par le cabinet de Gérard Larcher qui souhaitait que l'Association Entreprise et Progrès soutienne les missions locales dans le rapprochement avec les TPE sur un territoire. Il a donc été proposé par le secrétariat général du CNML d'expérimenter dans un premier temps sur un site repéré par l'Association Entreprise et Progrès comme étant porteur d'emploi. Ce site est Valence en Rhône-Alpes. Une première réunion a eu lieu le 5 décembre et a permis de voir s'il était pertinent de mener ce type d'opération avec les missions locales et l'Association Entreprise et Progrès. Toutes les missions locales ont été destinataires d'un guide réalisé par cette association. Nous ferons un bilan de l'opération la semaine prochaine pour voir s'il est intéressant et pertinent de renouveler ce type d'opération sur d'autres sites. Le prochain site repéré est Lille.

J'ai participé à cette rencontre où étaient réunies une centaine de personnes, et étaient présentes plus de 50% d'entreprises du territoire. Nous pouvons considérer que c'est un succès en termes de mobilisation. Reste à voir ce que donnera la suite en terme de rapprochement entre les deux missions locales qui ont organisé l'action sur le territoire, à savoir Valence et Romans dans la Drôme.

Gérard Willmann

En Rhône-Alpes, le MEDEF a organisé le même type de réunion et aucun chef d'entreprise n'était présent. Nous avons fait une étude sur les jeunes et leur comportement par rapport à l'emploi et au travail et j'ai été très surpris de constater que les responsables et les jeunes étaient en phase, qu'il n'y avait pas d'écart entre l'étude réalisée sur les jeunes au travail et l'analyse des chefs d'entreprise sur les jeunes au travail.

Amaria Sekouri

Pour terminer sur la partie développement des relations avec l'entreprise, nous menons également un partenariat avec l'Institut du Mécénat Social qui portera sur plusieurs points, notamment le parrainage des jeunes des missions locales par des entreprises adhérentes, des conférences Métier organisées par l'INS en lien avec les missions locales, et des actions concrètes mises en œuvre par les clubs autour de l'IMS. Nous avons également indiqué aux 10 entreprises signataires que nous étions sollicités par d'autres entreprises aujourd'hui et que nous souhaitons ouvrir le groupe à d'autres entreprises pour travailler avec nous. **J'invite les missions locales à continuer de s'emparer de ces actions.** Au niveau national, nous essayons de mettre en place un process simple et dynamique pour les missions locales, mais il faut que celles-ci s'approprient ces accords, sachant que l'information arrive au niveau des responsables des ressources humaines locaux. Un véritable travail est réalisé avec les DRH nationaux et il ne faut pas se décourager, nous avançons sur ce sujet.

Gérard Willmann

Suite à la signature de cet accord le 13 juin, nous constatons tout le travail réalisé en direction des entreprises pour l'insertion des jeunes. S'agissant du rapprochement entre les missions

locales de Valence et de Romans, je tiens à remercier la Direction du Travail qui a permis l'organisation et la prise en charge financière. Je conseille fortement à nos collègues régionaux d'organiser ce type de manifestation.

Pierre Davenne

Le prochain site concerné est Lille. L'animation régionale Nord-Pas-de-Calais souhaiterait, si possible, être associée à la démarche.

Amaria Sekouri

En général, nous associons les animations régionales et les missions locales, mais nous voulons déjà évaluer concrètement l'intérêt de ce type de partenariat qui a été consommateur de temps pour tout le monde. C'est-à-dire que les missions locales qui se sont investies ont consacré beaucoup de temps à ce travail. Par ailleurs, la Chambre de Commerce a vraiment joué le jeu en communiquant le fichier de ses entreprises aux missions locales. La Direction Départementale a permis que l'action se fasse.

Étienne Duvivier

Je souhaite poser une question sur le repérage et le démarchage des entreprises dans les grands groupes ayant signé un accord. Je ne vois pas de groupe appartenant à un secteur qui connaît de grandes difficultés de recrutement. Je pense notamment au secteur de l'hôtellerie, restauration, bâtiment. Ces groupes ont-ils été approchés ou ont-ils refusé ?

Amaria Sekouri

Sur le secteur de l'hôtellerie restauration, je me suis rapprochée du directeur des ressources humaines du groupe ACCOR qui ne souhaitait pas dans un premier temps signer un accord national. Aujourd'hui, les missions locales sont très dynamiques et mettent en place des actions très intéressantes avec leur tissu local, avec les TPE, voire également des grands groupes. S'agissant du secteur du bâtiment, des actions se mettent en place, avec les fédérations notamment, depuis un certain nombre d'années. Nous intervenons sur des entreprises ayant, d'une part, un maillage national, capables de proposer des offres d'emploi partout, à tous les échelons, et d'autre part, la volonté de travailler avec les missions locales.

<p>Point 4 - Présentation par le délégué interministériel à l'orientation du projet de schéma national d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes.</p>
--

Gérard Willmann

M. Jean-Marie Lenzi va nous présenter le projet de schéma national d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes. Il est l'adjoint de Pierre Lunel, délégué interministériel de l'Orientation et de l'Insertion professionnelle des jeunes.

Jean-Marie Lenzi

Je vais être bref, mais je vous suggère de poser quelques questions par la suite, sachant que l'échéance de ce schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes, dont est chargé Pierre Lunel, est très proche, puisqu'il doit remettre ce schéma à ses ministres de tutelle, c'est-à-dire de l'éducation nationale, de la recherche et de l'enseignement supérieur, le ministre délégué à l'emploi, ainsi qu'au Premier ministre et au gouvernement, avant la fin du mois de janvier prochain. Le délégué a été nommé début septembre, son équipe s'est mise en état de marche fin octobre dans des locaux situés près de ceux du conseil national des missions locales et également près de ceux du centre national de la certification professionnelle.

Je ne rappellerai pas la genèse de cette mission. Les deux racines sont la crise des banlieues de l'année dernière avec cette urgence de traiter les inégalités sociales, les poches de difficultés accumulées dans certains secteurs de ville et dans certains types de population, et la crise du CPE au printemps dernier avec ce désarroi des étudiants qui, même diplômés, s'estiment très éloignés de l'emploi. D'où un travail mené pendant six mois dans le cadre d'une commission nationale du débat public, présidée par le recteur Hetzel, qui a donné ses conclusions il y a environ un mois, sur le rapprochement universités/entreprises, donc universités/emploi. Et M. Lunel traite de la question de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes, pas seulement au niveau de l'université, mais sur tout le parcours. Nous avons fait une première réunion de cadrage avec les membres des cabinets ministériels concernés hier, et je pense que Pierre Lunel saisira Mme la Présidente d'un projet de schéma avant la fin de cette année, afin que vous ayez l'économie générale et des détails pour vous permettre de donner votre point de vue, votre contribution, vos observations. Sachant que nous faisons, par ailleurs, une démarche auprès des administrations, des organismes présents dans les régions, des missions locales en tant que telles, mais sous forme d'un travail expérimental, de constat, de conseil, d'observations diverses.

Les chantiers de ce schéma peuvent être regroupés en quatre thèmes. D'une part, l'orientation commence quand même au sein du système scolaire. Il faut élargir et dédramatiser les choix d'orientation. L'orientation est souvent ressentie comme injuste et opaque par les jeunes dans le système scolaire. Cela commence très tôt, dès le collège, avec la découverte professionnelle en troisième, sans même attendre l'ouverture de l'apprentissage junior produit par la loi du printemps dernier. Cette découverte professionnelle est aujourd'hui une option. Nous avons préconisé qu'elle soit obligatoire. L'enjeu est de taille puisqu'il faut que tous les jeunes, quel que soit leur milieu social, puissent toucher du doigt des métiers, des professions, des milieux auxquels ils ne sont pas habitués, élargir leur horizon d'ambition, raisonner ces ambitions et faire en sorte que ce déversement vers le lycée ne soit pas ressenti par certains d'entre eux comme une mesure de ségrégation ou d'orientation négative. Ce qui est le cas pour beaucoup qui vont vers l'apprentissage ou les lycées professionnels. Il faut donc absolument inverser la tendance.

Le flux de sorties sans qualification, grâce aux efforts de la Mission générale d'insertion de l'éducation nationale ces dernières années, est passé à 53 000 jeunes environ, mais les jeunes qui n'ont strictement rien sont 60 000, auxquels s'ajoute une centaine de mille qui sortent pendant la période du lycée ou sans avoir obtenu le Bac et auxquels s'ajoutent encore ceux qui sortent de l'université, soit environ 80 000, sans qualification véritablement utile à part le Bac.

Outre la troisième, il existe un autre point très névralgique au sein de l'Éducation nationale et du service public d'éducation incluant les universités, c'est le passage du secondaire au supérieur. Aujourd'hui, 60% accèdent au niveau du Bac. Nous allons vers une situation où, rapidement, plus de la moitié de la population va accéder à des études supérieures. Encore faut-il qu'elles ne soient pas des impasses, qu'elles soient utiles pour les jeunes, et qu'elles ne soient pas gaspilleuses de fonds publics pour les universités, pour les autres organismes de formation du supérieur. D'où un chantier plutôt interne à l'Éducation nationale et au supérieur, durant cette transition de la première du lycée à la première année d'université, pour permettre au jeune d'être mieux informé des filières du supérieur et des types de métiers auxquels peuvent conduire ces filières. La clarification des choix, notamment au moment de la Terminale, avec un grand projet de dossier unique d'inscription qui permettra aux jeunes d'avoir simultanément l'information sur toutes les filières auxquelles ils peuvent avoir accès après le Bac. C'est un peu la fin du parcours d'initié où les jeunes des milieux favorisés s'en sortaient mieux. Nous allons donc essayer de casser cela avec cette clarification, de porter une connaissance simultanée des filières, de créer un système automatisé qui permettra d'optimiser les affectations. Lorsqu'un choix ne sera pas accepté, la place sera immédiatement libérée pour un autre. Le résultat de ces deux points vous concerne tout particulièrement puisqu'il s'agit de limiter le flux de sorties sans qualification à tout niveau

désormais. Sachant que selon les derniers chiffres, seuls 15% des jeunes accueillis dans les missions locales ont un niveau d'études supérieures.

Un autre chantier concerne plus proprement l'université. Des jeunes peuvent avoir à un moment donné de leur parcours d'études des expériences professionnelles, même très courtes, comme un job d'été ou un travail du soir. L'idée étant une ouverture de l'université vers les entreprises par une politique de stage plus dynamique, quels que soient les cursus universitaires choisis, qu'ils soient professionnels ou généraux. Donc dynamiser la liaison avec les entreprises, introduire des stages permettant aux jeunes de se familiariser avec des métiers, des univers peu connus, et peut-être faciliter leur insertion à la sortie. Et parallèlement à cette dynamisation des stages, faire en sorte que des périodes d'expérience professionnelle, qu'elles interrompent ou non le cycle d'études, soient prises en compte dans la valorisation comme élément de diplôme. Avec le système assez subtil des équivalences qui permettent beaucoup d'adaptation et des unités de comptes permettant de constituer les diplômes.

Un troisième axe est celui de l'évaluation et de la tarification. Dans la loi de finances rectificative pour 2006, l'Assemblée nationale a ajouté un thème à ce que l'on appelle « les documents de politique transversale » qui sont portés à connaissance chaque année du Parlement. Ces documents retracent les efforts budgétaires de l'État et n'apparaissent pas dans la structure actuelle de la loi de finances qui est décomposée en missions et en programmes. Parmi ces missions transversales, on trouve la prévention de la délinquance, le développement durable, la politique de la ville. **Et désormais, une politique transversale sera élaborée sur l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes.** Ce travail peut conduire jusqu'au dispositif dont vous vous occupez et va nous amener à réfléchir à la coordination la plus efficace possible entre le système scolaire et le système qui accueille, oriente et insère les jeunes après qu'ils soient sortis du système scolaire. Il est nécessaire de resserrer encore les liens entre établissements et missions locales.

Les centres d'information et d'orientation et leurs directeurs, qui ont l'avantage d'avoir un pied dans l'établissement dont ils sont finalement les parents, puisqu'ils connaissent les principaux de collège, et un pied dehors, doivent être à même de mieux maîtriser la connaissance des jeunes dans les flux de sorties et essayer de rendre plus efficace cette fameuse année que l'on a malencontreusement appelée « année de carence ». Nous allons donc tenter de resserrer ces liens et d'alléger la charge des missions locales en clarifiant le parcours du jeune et en évitant qu'il se disperse dans les structures.

S'agissant de l'information et de l'accueil d'une manière générale, il s'agit de clarifier et de dynamiser le porter à connaissance d'informations des jeunes sur les professions, les métiers. De grands portails étudiants existent aujourd'hui, comme l'ONISEP ainsi que de multiples sites d'information déconcentrés. Mais rien ne vaut le conseil personnalisé. Au bout de la chaîne de ce conseil personnalisé se trouve l'enseignant. Nous allons beaucoup travailler sur le rôle des enseignants du secondaire et j'espère aussi du supérieur dans l'information et l'orientation des jeunes. Mais pour tous les autres dispositifs de professionnels de l'orientation, qu'il s'agisse de ceux de l'éducation nationale, de ceux concourant à l'orientation dans les missions locales, de ceux concourant à l'orientation auprès des organismes consulaires, de l'ANPE etc.. **Le niveau de pilotage politique est le niveau régional.** C'est au niveau régional que se préparent l'avenir de la jeunesse, les questions de mobilité des jeunes, c'est celui où est structuré l'éducation nationale, avec les rectorats, les administrations, c'est celui où existent déjà des instances de concertation État/région qui fonctionnent. Je pense aux comités de coordination régionaux pour l'emploi et la formation professionnelle, et c'est peut-être le bon cadre pour parler d'orientation en même temps qu'on parle de carte et de pilotage de la formation professionnelle dans laquelle la région a aujourd'hui un rôle tout à fait décisif. Sans négliger le niveau départemental à travers les politiques de solidarité sociale. Pour l'orientation, le nerf de la guerre est tout de même l'opérationnalité locale dans laquelle se trouvent les missions locales et dans laquelle

beaucoup de choses ont été faites, même si encore beaucoup restent à faire et à améliorer sans cesse. La piste des maisons de l'emploi en est une.

Nous réfléchissons aussi au rôle des sous-préfets de nos bons vieux arrondissements. Je les encouragerais à présider avec les élus au niveau des intercommunalités toutes les réunions de services publics locaux de l'emploi dans lesquels il faut sans arrêt faire des arbitrages sur qui doit faire quoi. Ils peuvent contribuer à mettre un peu de clarté en liaison avec les élus.

Voilà quelles sont les pistes à ce stade de notre travail. Le calendrier est serré. Parallèlement aux expertises, les concertations seront menées fin décembre début janvier. Et le Conseil national des missions locales sera le premier concerné, ne serait-ce que de par notre proximité géographique.

Françoise de Veyrinas

Cette délégation interministérielle à l'orientation peut nous donner de la force et de l'espoir car nous avons tendance parfois à arriver après que les difficultés se soient installées, et donc prendre les choses à la base nous semble être d'une très grande sagesse. Et travailler en lien avec ceux qui animent ce réseau autour des jeunes, de leur orientation, de leur formation pour les insérer dans le monde actif et économique me semble totalement évident.

Danielle Thomas

Dans chaque région, nous possédons un centre régional d'orientation professionnelle et un bureau d'études sur l'orientation et l'insertion professionnelle et je ne pense que nous ayons été beaucoup associés à votre schéma.

Jean-Marie Lenzi

Nous avons déjà rencontré les gens de l'AFPA, notamment dans les régions du Nord, de Rhône-Alpes, et en Aquitaine. Pour vous donner un exemple, les réseaux locaux propres aux professionnels de l'orientation, qui sont mis en place aujourd'hui sous l'égide du Comité de concertation régionale pour la Formation professionnelle et l'emploi à Lille concernent les réseaux des agences locales pour l'emploi, des CIO et de l'AFPA. L'AFPA est donc un partenaire évident et bien identifié. Je sais aussi qu'une partie de ces professionnels de l'orientation sont de plus psychologues. Nous nous interrogeons toujours sur le bon positionnement, c'est-à-dire à qui doit s'appliquer la prestation psychologique, à quel moment.

Anne Corrèze

Les déléguées régionales sont-elles associées à vos travaux, le service sera-t-il associé ?

Jean-Marie Lenzi

Il ne faut pas oublier que nous ne sommes qu'une douzaine, parfois à temps partiel. Mais, bien sûr, nous ne perdons pas de vue le thème des droits des femmes, et ce jusqu'au niveau ministériel. Un sous-thème est important, mais je ne l'ai pas évoqué car il imprègne tout le schéma, c'est celui de l'égalité des chances. Nous hésitons d'ailleurs à utiliser ce terme qui, depuis un an, imprègne beaucoup nos discours politiques et nos mobilisations parce que chacun y met un peu ce qu'il veut. Dans l'égalité des chances, il y a bien sûr la promotion des filles, dans des secteurs dans lesquels elles sont peu présentes. Et parmi elles, celles ayant de plus des charges culturelles issues de l'émigration.

Françoise de Veyrinas

Je vous propose maintenant d'accueillir Richard Oswald qui vient nous transmettre des messages et des informations de la part du ministre Larcher, absent aujourd'hui du fait du Conseil des ministres. Nous aurons une question à vous poser, c'est la place des missions locales dans le projet du Premier ministre sur l'insertion, la formation, l'emploi ou le retour à l'emploi de nos jeunes. Il est de mon devoir de vous parler avec fermeté d'un événement qui nous a profondément remis en question, c'est la conférence de presse qu'a tenue le Premier

ministre il y a trois jours dans laquelle il a oublié les missions locales. Je résumerai les missions locales en trois points. C'est un million de jeunes accompagnés chaque année par les missions locales. C'est 11 000 salariés et c'est 508 missions locales ou PAIO installées sur le territoire. Les missions locales travaillent à accompagner le jeune dans un parcours qui doit le conduire à l'emploi, en utilisant les différentes mesures existantes. Quand nous avons fait le bilan de l'année 2006, nous avons évoqué l'accord-cadre signé avec l'ANPE pour que chacun puisse travailler en complémentarité et avec force au service du jeune et de l'emploi du jeune. Cet accord-cadre est le fruit de plusieurs mois de travail et je crois pouvoir dire qu'en ce qui nous concerne, nous avons eu la chance d'avoir M. Charpy à deux conseils d'administrations de notre bureau qui a redit la nécessité de travailler ensemble. Nous ne sommes pas concurrents mais complémentaires, et nous souhaitons le rester car nous voyons bien que cette complémentarité apporte des éléments concrets pour l'emploi des jeunes. Nous avons donc été fortement interpellés par la conférence de presse du Premier ministre où il demande à l'ANPE de recevoir les jeunes suivis par les missions locales afin de faire un point sur leur orientation et les offres d'emploi. L'offre d'emploi est commune ANPE et missions locales. Mais l'orientation du jeune incombe à la mission locale. Nous le recevons, l'écoutons et nous faisons notre travail. Nous n'allons pas renvoyer le jeune à l'ANPE pour une nouvelle orientation. Si nous voulions brouiller les cartes du jeune, on ne s'y prendrait pas autrement. De plus, quel est l'intérêt d'avoir des femmes et des hommes de qualité, formés pour orienter le jeune s'il doit être orienté une seconde fois.

L'accord cadre signé entre les missions locales et l'ANPE souligne des points importants qu'il faut démultiplier, notamment concernant la plate-forme des vocations. Il faut que les ANPE nous en proposent encore plus. Il ne faut pas se renvoyer à la figure des mesures en direction de l'emploi, et il nous faut travailler la base, **c'est-à-dire le développement de l'emploi lui-même**. Nos organismes ne sont pas forcément remis en question, mais nous devons faire en sorte que ces mesures soient les plus intelligentes, les plus simples et les plus concrètes possible. Et à l'issue des plates-formes des vocations, nous devons pouvoir diriger le jeune vers un emploi.

S'agissant des CIVIS, je rappelle que les missions locales ont relevé le défi à travers le nombre de contrats CIVIS. Notre point d'interrogation étant la sortie des CIVIS. Parmi les jeunes qui sortent des CIVIS, 40% sont sur un emploi à durée indéterminée, ce n'est pas suffisant, 60% ayant des contrats à durée déterminée, voire des contrats de professionnalisation et autres qui ne sont pas encore des emplois. Nous travaillons tous pour que nos jeunes sortent vers des CDI.

Je me réjouis de ce qui vient d'être dit en matière d'orientation. Si nous avons davantage travaillé la formation initiale de nos jeunes, nous serions moins dans du rattrapage. Cette formation initiale est capitale. En tout cas, en ce qui nous concerne, nous sommes prêts à réfléchir et à travailler sur la façon d'améliorer la formation initiale.

Richard Ozwald

Gérard Larcher m'a demandé de venir vous dire quelques mots. D'abord, il souhaite lever le malentendu. Il a tout de suite compris que cette déclaration du Premier ministre pouvait être mal perçue, mal comprise et il m'a demandé de vous expliquer ce qu'il y a derrière ces mots. On ne peut pas dire que les missions locales aient été passées à la trappe, car elles sont véritablement désignées dans cette déclaration comme celles qui suivent les jeunes. Il s'agit simplement d'expliquer la formulation, et c'est ce à quoi je vais m'employer. D'autre part, Gérard Larcher a souhaité que je vienne car a lieu demain une conférence importante du Premier ministre sur l'emploi et les revenus. Évidemment, l'emploi des jeunes y figurera en bonne place et des mesures concrètes vont être annoncées sur l'insertion professionnelle des jeunes. Ce n'est pas révolutionnaire, mais nous avons quelques indications que je souhaiterais vous livrer.

S'agissant de la déclaration du Premier ministre, nous avons eu les chiffres CIVIS pour la fin du mois de novembre. Nous allons partir de ces chiffres. 300 000 entrées en CIVIS en dix-

huit mois. C'est spectaculaire. 28 000 sorties en emploi durable. Dit ainsi, c'est un peu brut, mais c'est de cette façon que les ministres étudient les chiffres. Nous précisons tout de suite qu'il y a un an d'accompagnement. Où en étions-nous il y a un an ? Fin novembre 2005, nous étions à 100 000 CIVIS. Nous avons pour objectif un placement en emploi durable d'un sur deux. Or, 100 000 divisés par deux égal 50 000. Nous sommes donc encore loin du compte. C'est le constat de base.

Je nuance immédiatement car les autres colonnes font apparaître 100 000 jeunes ayant occupé un emploi ou une formation durant le mois qui a précédé. Ce chiffre permet de corriger la sévérité du constat précédent. Puisque les 100 000 jeunes qui ont intégré soit un CDD, soit ont fait un stage rémunéré en formation professionnelle ont mis un pied dans l'emploi et qu'ils n'en sont pas loin. Ce chiffre est donc très encourageant. Et c'est à partir de là que le gouvernement a souhaité que nous travaillions davantage sur la sortie. Et, comme nous l'avons dit dans cette enceinte, les « produits » ANPE doivent être améliorés. Rappelez-vous, quand vous disiez vouloir être prioritaires sur les CAE de l'ANPE. C'est exactement la même logique, à part qu'il s'agit ici de trois produits maison ANPE, à savoir le CEJE, le Contrat Jeune Entreprise dans sa version améliorée du mois de juin, les plates-formes de vocations, et les Actions Préparatoires au Recrutement, les APR mises en place fin août et opérationnelles depuis novembre. Donc trois outils à la main de l'ANPE. Ce qu'a voulu dire le Premier ministre, c'est que ces outils doivent être offerts de façon prioritaire et individualisée par l'ANPE aux jeunes CIVIS. Je crois que c'est exactement ce qui était demandé.

Nous avons demandé évidemment à l'ANPE, puisque ce sont eux qui gèrent et prescrivent ces outils, de définir très concrètement des objectifs d'entrée CIVIS dans ces mesures. C'est la raison pour laquelle, dans la circulaire qui va être prochainement adressée aux préfets, figurent des objectifs fixés aux préfets et au SPE, des objectifs chiffrés par région, de sorties des jeunes CIVIS dans ces trois mesures, CEJE, APR, plates-formes de vocations. Si les plates-formes de vocations fonctionnent conformément à leurs objectifs, des tests sont ensuite proposés avec un emploi à la clé. Mais nous savons que dans certains endroits, il y a eu un dévoiement de ces plates-formes de vocations qui sont devenues davantage des lieux d'orientation. En tout cas, ces trois mesures sont gérées par l'ANPE, et ce sont ces trois mesures que nous souhaitons davantage mettre à la portée des CIVIS. C'est ce qu'a voulu dire le Premier ministre.

J'ajouterai que cette instruction qui a été adressée aux préfets rend plus légitime encore la participation des missions locales au SPER. Dans certains endroits, les missions locales ont du mal à être associées au SPE ou au SPER, c'est inégal selon les régions. Cette circulaire fixe des objectifs aux préfets en matière de jeunes bénéficiaires d'un CIVIS, ce qui peut être l'occasion pour les missions locales d'intégrer définitivement le SPER au niveau du premier cercle et de pouvoir discuter ces objectifs, les prendre en charge et étudier leur évolution.

Dernier point, l'accord-cadre de partenariat renforcé entre les missions locales et l'ANPE. Cet accord-cadre, qui a nécessité six mois de négociation, est évidemment un bon accord que nous avons suivi de près jusqu'en juin dernier, et il ne faut absolument pas le remettre en cause. Au contraire. Je dirai même que le moment est propice puisqu'il est en cours de déclinaison localement. C'est dans le cadre des négociations locales en cours et qui doivent être menées rapidement à terme qu'il faut intégrer ces nouveaux objectifs en matière de sorties, avec les trois outils que j'ai cités. C'est donc un sujet de plus avec l'ANPE localement. Le cadre général est confirmé et légitimé par le fait que nous avons besoin que les ANPE et les missions locales travaillent encore plus en coordination dans les bassins d'emploi. La demande étant d'aller plus vite dans la signature de ces accords territorialisés qui ne sont pas encore suffisamment aboutis. C'est donc un peu une tempête dans un verre d'eau. Les dispositifs sont en place, les outils sont là, mais il faut mieux les coordonner. Voilà comment il fallait l'interpréter. Néanmoins, je comprends votre émoi, et Gérard Larcher l'a compris. C'est la raison pour laquelle il m'a demandé de faire cette explication de texte un peu technique.

Annie Lange

Vous parlez d'une tempête dans un verre d'eau, mais pour moi c'est plutôt un sacré ouragan. Je me rappelle vous avoir entendu parler d'objectifs de résultat il y a environ un mois lors de la mise en place de ce nouveau conseil, et à propos de résultats, il est bien écrit en ce qui concerne le CIVIS que « ce dispositif vise à amener les jeunes en difficulté d'insertion vers l'emploi durable ». En revanche, j'entends par votre bouche qu'en ce qui concerne l'ANPE, l'objectif serait la mise en situation des jeunes sur un dispositif. J'y vois une très grande différence. Car lorsqu'une mission locale a pour objectif de positionner un jeune en emploi durable, cela signifie qu'il faut de l'emploi. Lorsque l'ANPE a pour objectif de mettre le jeune en situation d'un dispositif, comme une plate-forme de vocation, elle n'a pas besoin que cet emploi existe. Ce qui fait une sacrée différence. Je sens venir une grave difficulté en ce qui concerne les financements des missions locales, et j'en veux pour preuve votre préambule à la présentation de vos propos aujourd'hui afin de dissiper ce malentendu ANPE/missions locales où je vous ai entendu rappeler deux chiffres : 100 000 jeunes en situation de CIVIS, 28 000 en situation d'emploi durable. Évidemment, ces chiffres paraissent énormes, et il y a une telle disproportion entre les jeunes mis dans le dispositif CIVIS et ceux qui arrivent en emploi durable qu'immédiatement vous faites la comparaison avec ce qui a pu ou ce qui pourrait se dérouler grâce aux dispositifs ANPE.

Je m'inquiète parce que, d'une part, les objectifs sont différents, d'autre part, parce que les financements sont différents. Je donnerai un exemple personnel sur ma mission locale. L'an dernier, l'ANPE a bénéficié de primes exceptionnelles pour la mise en place de l'opération missions emploi quartiers dans les ZUS. Mon personnel de mission locale me demande une prime exceptionnelle pour la mise en place de CIVIS. Sachant que l'État n'a pas augmenté son financement depuis cinq ans, monsieur. Alors, on nous demande des objectifs totalement différents, mais pour réaliser notre objectif encore faudrait-il que nous ayons une économie offrant des emplois, et, parallèlement, non seulement n'augmente pas nos financements, voire même les diminue en fonction des résultats du CIVIS. Ce n'est donc pas une simple tempête dans un verre d'eau, mais bien plus un ouragan présent et peut-être à venir.

Jean-Christophe Brandouy

Je voudrais porter à l'attention du conseil, afin d'éclairer la discussion, que les chiffres du CIVIS dont nous parlons font l'objet d'un communiqué qui est joint à votre dossier. Nous avons pris en compte les derniers chiffres, c'est-à-dire les 300 000 jeunes qui ont bénéficié du CIVIS depuis sa création, les jeunes qui sont sortis, et ceux qui sont sortis en emploi durable. C'est-à-dire 64 000 jeunes sortis du dispositif et 28 000 jeunes sortis en emploi durable, ce qui porte le « taux de placement » à 44%.

Annie Jeanne

Je voudrais intervenir à propos des moyens mis en place dans le cadre du programme CIVIS, qui constituent en quelque sorte de la boîte à outils mobilisable et attirer l'attention du conseil sur les outils qui étaient mobilisables jusqu'à présent et qui, j'espère, le seront encore l'année prochaine, au titre du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes. Ont été mises en place de nombreuses actions inscrites dans une logique d'adaptation aux besoins locaux. Ce fonds proposé dans le cadre du programme plan de cohésion sociale est extrêmement précieux, localement pour, en fonction des moyens disponibles sur le territoire, dans la commune, autour de chaque mission locale, proposer dans l'offre que nous souhaitons pouvoir mettre en place et offrir aux jeunes qui s'adressent aux conseillers, une solution sur-mesure si, sur le territoire, le besoin identifié ne peut être satisfait. Le FIPJ a l'avantage de pouvoir répondre là où il y a un manque et de nous permettre de mettre en place des actions, ce que nous avons fait l'année dernière.

Aujourd'hui, vous nous confirmez que l'objectif d'entrée dans le programme CIVIS est atteint. De nombreux jeunes se sont donc vus proposer un contrat et ont signé un contrat avec les missions locales. Il est indispensable que nous puissions mobiliser une offre de service

pour les accompagner. Le programme CIVIS est un accompagnement dans la durée. Nous en sommes en effet à un an et demi de fonctionnement ; une petite étude que nous avons réalisée sur ce sujet auprès d'une quinzaine de missions locales montre que les jeunes sont en moyenne depuis huit mois dans le programme ; nous sommes sur un début de programme. L'évaluation des résultats du programme est un donc un peu précoce, nous n'en sommes pas encore à l'heure du bilan. Un bilan d'étape est intéressant, vous l'avez fait, et visiblement les résultats sont tout à fait satisfaisants. Il va falloir continuer. Et il faut forcément que nous ayons des moyens pour appuyer l'accompagnement que nous proposons. Il y a les sorties en emploi durable avec l'offre qu'il faut pouvoir mobiliser, et les emplois eux-mêmes. À l'issue des plates-formes bien sûr, dans le cadre des APR, oui, mais ils doivent être mobilisés pour les jeunes en CIVIS. Ce qui est aujourd'hui peu, voire pas le cas. Et à l'issue des actions du PAVA, de la même manière, il faut absolument que nous ayons une offre mobilisée. Et je crains que nous soyons aujourd'hui à une phase où l'ensemble des offres que l'agence pouvait proposer à l'AFPA a été mobilisé et où les sorties à venir vont être difficiles. En l'occurrence du point de vue des solutions mobilisées. Ma question est donc de savoir comment va se dérouler le programme en 2007, notamment en matière d'offre d'insertion mobilisable pour accompagner le programme. Je ne vous cache pas que j'ai entendu dire qu'une baisse des crédits FIPJ était prévisible, ce qui nous inquiète énormément.

Michel Grambert

Je souscris à ce qui vient d'être dit et je m'inquiète un peu. En principe, une conférence de presse est quelque chose de pédagogique et je crois que la pédagogie était à côté de la plaque. Et s'il faut toutes ces explications, y compris rentrer dans un domaine technique, pour éclaircir quelque chose qui semblait acquis, en tout cas pour le réseau, cela me semble compliqué. D'autre part, je crois que les plates-formes de la vocation sont un bon outil, qui est à la main des ANPE, sur lequel les missions locales positionnent de nombreux jeunes, mais il est clair qu'elles n'ont de valeur que si elles ont des offres d'emploi. S'il n'y a pas d'offres d'emploi, ce n'est qu'un outil d'orientation parmi tant d'autres. Nous ne pouvons pas les considérer comme une sortie.

Richard Ozwald

Je souhaite d'abord répondre sur la question des moyens globaux pour l'année à venir. Les moyens sont reconduits sur l'année 2007, que ce soit en termes de postes référents, de postes TRACE. Le FIPJ est construit différemment, mais il est reconduit à hauteur de 60 millions. Les moyens de fonctionnement sont reconduits avec deux millions supplémentaires. Nous sommes donc conformes à la loi de programmation avec des crédits reconduits à leur niveau actuel, voire un peu plus. Vous pouvez continuer à mobiliser le CIVIS à plein. Je trouve un peu exagéré de dire que les moyens sont en baisse alors que l'État n'a jamais mis autant de moyens dans le dispositif CIVIS si on regarde tous les postes qui ont été créés.

S'agissant des sorties en emploi, j'ai parlé de sorties en dispositif, mais le mot sortie n'est pas adéquat. Les trois dispositifs que j'ai cités, s'ils sont bien utilisés, débouchent directement sur l'emploi. C'est le cas de la plate-forme, c'est le cas des APR, qui partent de l'emploi existant repéré, et les CEJE sont des contrats dans lesquels les employeurs sont directement impliqués. Ces trois dispositifs ont été choisis parce qu'ils sont des raccourcis pour aller vers la sortie définitive vers l'emploi durable. Il n'est pas question d'une énième orientation des jeunes sur des dispositifs qui les feraient encore patienter, mais c'est bien parce que deux mois après, il y a un emploi. Quant à savoir si les outils sont bien utilisés, c'est une autre question. S'agissant des plates-formes de vocation, nous sommes évidemment partis de tests destinés à évaluer les niveaux des jeunes, sans forcément un contrat de travail derrière. C'est actuellement en train d'être largement corrigé. Lorsqu'il n'y a pas de branche engagée à offrir des contrats, les jeunes ne sont pas convoqués aux tests. Le mot sortie était inapproprié, j'en conviens. En fait, il s'agit d'amener les jeunes, prioritairement, sur ces dispositifs pour ensuite aller à l'emploi.

La nouveauté aujourd'hui étant que les CIVIS seront prioritaires sur les APR, sur les plates-formes et sur les CEJE. C'est ce que l'ANPE s'engage à faire.

Jean-Pierre Delpont

Sur les plates-formes de vocations, je ne suis pas sûr que ce soit le point de vue des ANPE. J'ai signé un accord-cadre régional il y a quelques semaines avec le directeur régional de l'ANPE au sujet des plates-formes de vocations, et les deux structures agence locale de l'emploi et mission locale promouvront l'utilisation des plates-formes de vocations et arrêteront conjointement des objectifs d'utilisation de cet outil. Ce n'est donc pas directement lié à la disponibilité d'offres d'emploi.

Richard Ozwald

Dans ce cas, pourquoi avez-vous signé ?

Jean-Pierre Delpont

Parce que c'est ce que doit être une plate-forme de vocations. Elles ont été créées lorsqu'il y avait des offres d'emploi et que l'ANPE voulait mettre au point un nouveau système pour que les personnes soient immédiatement embauchées. La méthode des habiletés a paru intéressante et nous avons pensé que cet outil servirait donc mieux à l'orientation et, comme son nom l'indique, permettrait aux jeunes de trouver leur vocation. Ce qui ne veut pas dire qu'il y a immédiatement un emploi à la clé. Selon moi, il y a confusion.

Philippe Bel

Quelques précisions concernant les plates-formes de vocation. Elles sont issues de la méthode de recrutement par simulation. Cette méthode sert à détecter des habiletés pour des postes. Il y a donc bien un poste à l'origine, une offre d'emploi. Nous l'avons utilisée pour de nombreux recrutements dans des grands magasins, comme Ikea par exemple. C'est-à-dire que nous décrivons les postes, les habiletés nécessaires pour tenir ces postes. Et le pari que nous faisons avec l'entrepreneur est de lui proposer des personnes qui n'ont pas nécessairement la qualification en termes de diplôme, mais dont nous leur garantissons qu'ils ont les habiletés pour tenir ces postes. Et nous leur faisons passer des tests. D'ailleurs, dans ma région, tous les directeurs des missions locales ont fait passer des tests sur les plates-formes. L'idée était donc à la fois simple et compliquée à mettre en œuvre et principalement destinée aux publics défavorisés, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent pas se prévaloir de titres, de diplômes, mais qui ont des habiletés pour tenir des postes. Nous l'avons fait pour des salles blanches dans des complexes pharmaceutiques. De là est née l'idée, relativement simple, que l'on pouvait décrire un certain nombre de postes et faire passer des tests à un certain nombre de jeunes.

Il ne s'agit pas d'orientation, mais de déceler des habiletés et de les mettre ensuite en œuvre dans un poste de travail. Et l'idée de la plate-forme de vocations est l'industrialisation de cette méthode, c'est-à-dire de faire passer des tests en série, de s'appuyer sur les 3 millions et quelques offres que nous collectons et que nous mettons à votre disposition. Je pense qu'il y a donc un malentendu à ce sujet. En tout cas, il n'y a aucun problème. L'an prochain, nous aurons 180 000 places dans les plates-formes de vocation.

Autre élément, je ne vais pas vous dire que parce que l'on rentre dans une plate-forme de vocation, l'emploi arrive immédiatement derrière. Il y a aussi un entrepreneur avec lequel nous passons un accord, mais parfois cela ne marche pas. Le taux d'emploi instantané à l'issue des plates-formes de vocation, pour ceux qui ont réussi les tests, est d'environ un sur trois à l'heure actuelle, et il augmente en permanence. Je crois qu'on ne peut pas résumer la plate-forme de vocations à un simple élément d'orientation.

Françoise de Veyrinas

Merci pour ces précisions.

Olivier Wickers

Je souhaite apporter quelques précisions aux propos de M. Ozwald. Une nouveauté dans l'instruction porte sur les contrats aidés, les contrats d'accompagnement dans l'emploi, le CIE, le contrat d'Avenir, qui s'adressent au service public de l'emploi (SPE). Nous allons rappeler aux préfets de région les objectifs de sortie de CIVIS vers l'emploi. Preuve que c'est un sujet SPE. Donc, figurent pour la première fois dans cette instruction canonique de la lutte contre le chômage les objectifs de sortie du CIVIS vers l'emploi. Figurent également pour la première fois des objectifs d'entrée en CEJE qui, surtout depuis la loi d'avril, est un outil de sortie du CIVIS vers l'entreprise. C'est une mesure de guichet, elle n'est pas vraiment dans la main de l'ANPE, sinon dans la main d'une relation entre l'ANPE et l'entreprise. En tout cas, l'ANPE ou le Service Public de l'Emploi, à travers cette instruction, est pour la première fois invité à mieux promouvoir CEJE. Tout cela est à relier aux objectifs qui ont été fixés, depuis que le CIVIS existe, de sortie vers l'emploi. Je rappelle que 50% des entrées doivent sortir vers l'emploi.

De la même manière, comme le disait la présidente de la mission locale du Mans, nous ne pouvons pas tout à fait laisser penser le conseil que l'ANPE n'aurait que des obligations de moyens et que les malheureuses missions locales seraient les seules à être jugées sur des résultats. Avec la loi de finances, nous sommes rentrés partout dans une logique de la performance. L'ANPE a un contrat d'objectif et de moyens, elle négocie ses moyens sur la base d'objectifs. De la même manière, il y a un dialogue de gestion qui intègre performances et moyens depuis très longtemps avec l'ANPE. Après, comme tout dialogue de gestion, il présente sa transparence, sa capacité à étayer un dialogue. En tout cas, nous en sommes au démarrage avec les missions locales dans le cadre du CIVIS. Donc, ne nous étonnons pas à devoir apprendre une culture de ce dialogue de gestion ensemble alors que depuis que l'ANPE existe, sa gestion repose sur un contrat d'objectif et de moyens.

S'agissant du FIPJ, Annie Jeanne demandait s'il était en baisse ou pas. Il faut savoir que dans la loi de finances de l'État les crédits sont maintenant dits fongibles. Là aussi, nous sommes face à un changement de culture. Les dispositifs en tant que tels n'existent plus, c'est-à-dire que le Parlement vote une masse globale en faveur de l'emploi du jeune. Cette masse globale va sur les missions locales, sur le FIJP, sur les plates-formes de vocations, elle irrigue des programmes. Ce serait légèrement abuser de cette pureté de la LOLF que de prétendre qu'on ne voit plus les dispositifs. Le budget est parti, mais c'est vrai que nous sommes dans un entre-deux où l'on continue de construire la loi de finances en négociant sur des dispositifs.

Dans ce cadre, la dotation du FIPJ dans la construction budgétaire 2007 est quand même en baisse. Chaque DRTEFP doit faire un arbitrage. Tout cela est regroupé dans un programme, appelé le 102, dans lequel on retrouve les missions locales, le FIPJ, et il est un peu obligé d'arbitrer. Face à cette contrainte, chaque DRTEFP arbitre en faveur de la dotation des missions locales et contre le FIPJ. Ce qui peut varier d'une région à l'autre.

Je crois qu'il faut rapprocher les plates-formes de vocation du PAVA. Ces outils ne fonctionnent bien que s'il y a un pilotage par l'aval. L'idée est de travailler avec des professions qui ont des métiers en tension, et les missions locales ont toute leur place sur la mobilisation d'un tissu d'entreprises qui n'arrivent pas forcément à recruter ou qui veulent s'engager dans une démarche de recrutement de jeunes. En lien avec l'ANPE, il faut alors monter des plates-formes de vocation ad hoc pour répondre à une demande du tissu économique. Ce sont des outils de pilotage par l'aval qui répondent aux besoins des entreprises sur des métiers en tension. Et l'APR est à ranger dans la même logique et témoigne du souci du gouvernement de sans cesse réalimenter la fameuse boîte à outils dans laquelle les missions locales ont vocation à puiser dans le cadre du partenariat renforcé avec l'ANPE. En tout cas, j'insiste sur le fait que c'est pour nous un sujet de Service Public de l'Emploi.

À la demande des cabinets Borloo et Larcher, il y aura en janvier-février une tournée de France DGEFP et cabinet. Nous traiterons trois sujets prioritaires dans le cadre du SPE, c'est-à-dire les préfets de région : la sortie des jeunes CIVIS vers l'emploi, les contrats aidés, et les

ZUS. Ce qui prouve que nous ne sommes pas dans le traitement de dispositifs séparés, avec un réseau des missions locales qui serait laissé seul face à une difficulté de l'emploi. Deux intervenants ont posé la question : mais quand il n'y a pas d'emploi ? La lecture des résultats des missions locales se fera. Et nous avons le même débat avec les structures d'insertion par l'activité économique. Elle se fera par rapport aux réalités du bassin d'emploi, au potentiel d'emplois. Nous n'allons évidemment pas regarder un taux national. Là aussi, il faut construire et outiller un dialogue de gestion entre la mission locale au sein du SPE pour lire ces résultats.

Annie Jeanne

Je voudrais signaler que sur le doublement des places offertes par les plates-formes de vocations, une inquiétude se fait jour lorsque l'on compare le nombre de jeunes en CIVIS et le nombre de places qui seront offertes par les plates-formes. 180 000 places l'année prochaine dans les plates-formes de vocations, 250 000 jeunes dans le CIVIS. Comment ne pas penser qu'une difficulté va émerger, en l'occurrence aurons-nous 180 000 emplois derrière les 180 000 places dans les plates-formes ? Et, d'autre part, comment ne pas penser que la plate-forme va se transformer en plate-forme d'orientation plutôt qu'en plate-forme exerçant la méthode de recrutement par simulation, qui est tout à fait pertinente quand elle est exercée dans son fonctionnement initial.

Philippe Bel

Je crois que le flux annuel d'emplois en France est de l'ordre de 6 millions. Sachant que l'on n'occupe pas forcément des emplois qui se créent, mais aussi des emplois qui se sont libérés, qui circulent. Aller ensuite chercher les emplois, c'est notre problème. En tout cas, il y a un important flux de recrutement. D'autre part, il faut avoir en tête la complémentarité de l'ensemble des dispositifs.

Richard Ozwald

Un groupe de travail très intéressant a été mis en place par le CNML avec des entreprises proposant des offres d'emploi, et une action a été mise en place à Valence où des entreprises sont venues proposer des emplois. Il faut maintenant aussi que les missions locales et l'ANPE aillent chercher les offres d'emploi dans les bassins d'emploi. Après quoi, nous mettrons en place les dispositifs. Je crois que vous pouvez nous aider à connecter tout cela. Et ces deux exemples montrent que c'est possible.

Annie Jeanne

Nous n'avons pas parlé de l'allocation CIVIS pour l'année prochaine.

Françoise de Veyrinas

Nous en parlerons début janvier. Les prochaines réunions du bureau auront lieu les 24 janvier à 9h 30, 28 février à 14h, et 28 mars à 14h. Lors de la prochaine réunion du bureau, je demande à la DGEFP s'il serait possible que nous ayons une présentation globale du budget de l'emploi et par région. Il semble qu'au niveau régional, tout le monde ne soit pas dans le même tour de table, n'ait pas la même information. En ayant une information commune, il est plus facile de travailler nos propres orientations et de porter ensemble quelque chose.

Agnès Quiot

Nous pourrions donner au CNML les grandes lignes de la loi de finances, nous pourrions donner des indications sur les consommations de crédits et donc des ordres de grandeur budgétaires. Mais nous aurons un peu plus de mal à donner des informations fiables et utilisables par le conseil au niveau régional, car ce serait gommer tout l'effort de négociation des missions locales avec leur DRTEFP. En janvier, les dates que vous avez indiquées sont précisément celles des conventionnements. Les DRTEFP ont annoncé une programmation des

crédits, ce sont des intentions de dépenses de crédits, mais bien évidemment les missions locales sont également dans un dialogue de gestion avec les services de l'État en région. Nous ne pourrons pas, fin janvier, dire avec précision quels sont les crédits affectés aux missions locales ou les crédits affectés dans telle ou telle région au FIPJ ou sur tel ou tel dispositif. Nous pourrons les donner au niveau du programme accès et retour à l'emploi des personnes en difficulté. Ce programme s'adresse principalement aux jeunes. Les contrats aidés font également partie de ce programme, ainsi que les personnes handicapées. La fongibilité au sein de ce programme est autorisée par la LOLF et nous approcherons un peu de la réalité, mais ce ne sera qu'un peu plus tard dans l'année que nous pourrons mieux cerner les crédits affectés aux missions locales et aux dispositifs jeunes par région.

Olivier Wickers

Nous ne pouvons pas évoquer ce sujet sans évoquer le courrier que Jean- Gaeremynck vous a adressé pour vous informer que nous ouvrons un chantier sur la simplification du financement des missions locales. Nous l'avons évoqué à La Villette devant vous, Mme la Présidente. Nous voudrions sortir de cet empilement de conventions État pour rentrer dans une véritable logique de financement d'une offre de service pluriannuelle, moderne, transparente, gestionnaire, reconnaissant le métier, donnant les moyens. Donc une logique de convention d'objectif et de moyens, comme nous avons avec l'ANPE. Nous nous donnons toute l'année 2007 pour travailler sur ce chantier important. Laure Tougard prendra contact avec vous pour exposer notre process dans la construction et la diffusion à laquelle nous devons travailler avec nos services déconcentrés, mais également avec vous, pour nourrir ce dialogue de gestion que nous avons évoqué plusieurs fois ce matin, et dont nous voyons bien qu'il est insuffisamment outillé actuellement. Cela n'empêche fort heureusement pas le programme de se déployer, les jeunes d'être accompagnés et d'arriver à l'emploi, mais nous avons dans nos outils métiers actuels un manque de clarification.

Annie Jeanne

Je saisis l'occasion pour demander à M. Oswald si M. Borloo, qui a annoncé qu'il écrirait à chaque président de mission locale pour donner des informations et les rassurer sur les crédits FSE, va effectivement adresser ce courrier aux présidents pour leur donner l'assurance que les crédits FSE ne vont pas subir les baisses que nous craignons et que le budget des missions locales de 2007 pourra être maintenu.

Richard Oswald

Si le ministre l'a dit, nous le ferons. S'agissant du maintien des aides, comme vous le savez, il y a une diminution de 30% au niveau national, mais ces 30% ne vont pas automatiquement se répercuter au niveau de chaque mission locale, tout dépend de la place que le préfet accorde aux missions locales dans son enveloppe FSE, et nous avons fait en sorte que dans l'instruction qu'il a reçue en juin, les missions locales soient prioritaires. Normalement, le préfet a donc pour consigne de faire de l'emploi des jeunes la priorité au niveau du FSE. Le projet devra vraiment être orienté sur l'emploi et la demande devra pouvoir être suivie. Cette demande émane de l'Europe et nous la répercutons. Sous réserve que ces demandes soient bien faites, nous pouvons très bien envisager que les montants FSE soient maintenus. C'est aux missions locales de jouer localement vis-à-vis du préfet pour construire des projets tournés vers l'emploi. Si les missions locales connaissent une forte chute du FSE d'une année sur l'autre, qui peut aller jusqu'à 30% dans certaines missions locales, nous aurons du mal à avoir 30% de FSE, mais nous les accompagnerons. Donc, nous étudierons au cas par cas comment nous pouvons faire avec nos moyens, peut-être avec les collectivités locales, pour amortir la baisse des subventions FSE. En tout cas, il n'est pas question, par exemple, de licencier des personnels parce qu'il y a une baisse du FSE.

Michel Grambert

Je crois qu'il ne faut pas perdre de vue que le FSE ne vient pas d'une volonté des missions locales, mais de l'État. De l'argent de l'État a été transformé en FSE, et c'est de cette façon aujourd'hui que les missions locales appellent le FSE. Si cela nous met en difficulté, merci de vous pencher sur la question, mais le problème est beaucoup plus vaste.

Françoise de Veyrinas

Merci M. Oswald, merci à vous tous. À l'année prochaine et passez tous de bonnes fêtes.

Fin des débats.